



**Rapport annuel sur les prix  
et la qualité du service  
public de l'eau potable  
2015**

JOEUF - VALLEROY - MOINEVILLE - MOUTIERS



# SOMMAIRE

<b>Procédure.....</b>	<b>p.4</b>
<b>Organisation du service .....</b>	<b>p.5</b>
<b>Parc automobile.....</b>	<b>p.6</b>
<b>Service.....</b>	<b>p.6</b>
<b>Les chiffres 2015 JOEUF.....</b>	<b>p.8</b>
Présentation générale du service	
Indicateurs techniques	
Réseau eau potable	
Ouvrages	
Synoptique réseau d'alimentation	
Interventions réseaux	
Renouvellement compteurs	
Recherche et détection de fuite	
Interventions ouvrages	
Consommation électrique	
Nettoyage des volumes de stockage	
Population/Abonnés	
Qualité de l'eau	
 <b>Les chiffres 2015 VALLEROY – MOINEVILLE.....</b>	 <b>p.26</b>
Présentation générale du service	
Indicateurs techniques	
Réseau eau potable	
Ouvrages	
Synoptique réseau d'alimentation	
Interventions réseaux	
Renouvellement compteurs	
Recherche et détection de fuite	
Interventions ouvrages	
Consommation électrique	
Nettoyage des volumes de stockage	
Population/Abonnés	
Qualité de l'eau	
 <b>Les chiffres 2015 MOUTIERS.....</b>	 <b>p.44</b>
Présentation générale du service	
Indicateurs techniques	
Réseau eau potable	
Ouvrages	
Synoptique réseau d'alimentation	
Interventions réseaux	
Renouvellement compteurs	
Recherche et détection de fuite	
Interventions ouvrages	
Consommation électrique	
Nettoyage des volumes de stockage	
Population/Abonnés	
Qualité de l'eau	
 <b>Prix du service assainissement et eau.....</b>	 <b>p.60</b>
<b>Données financières.....</b>	<b>p.62</b>
<b>Les annexes.....</b>	<b>p.66</b>

# Procédure



## **Article D2224-1**

Le maire présente au conseil municipal, ou **le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service de l'assainissement. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.**

Les dispositions des articles D.2224-1 à D.2224-5 s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont définis par les annexes V et VI du présent code.

## **Article D2224-2**

Crée par Décret 2000-318 2000-04-07 JORF 9 avril 2009. Le maire d'une commune qui exerce, en propre, ses compétences en matière d'eau potable et d'assainissement, ou le président d'un établissement public de coopération intercommunale qui exerce à la fois, les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement peut présenter un rapport annuel unique. S'il choisit de présenter deux rapports distincts, il fait apparaître, dans une note liminaire, le prix total de l'eau et ses différentes composantes en utilisant les indicateurs mentionnés aux annexes V et VI du présent code.

## **Article D2224-3**

**Le conseil municipal de chaque commune adhérente à un établissement public de coopération intercommunale, est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.**

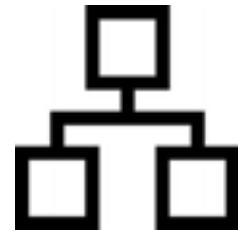
Dans chaque commune ayant transféré l'une, au moins, de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, **le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice** concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçu du ou des établissements publics de coopération intercommunale non transférée. Il indique, dans une note liminaire :

- La nature exacte du service assuré par ce ou ces établissements publics de coopération intercommunale et, le cas échéant, ce qui relève de la gestion directe de la commune concernée;
- Le prix total de l'eau et ses différentes composantes, en utilisant les indicateurs mentionnés aux annexes V et VI du présent code.

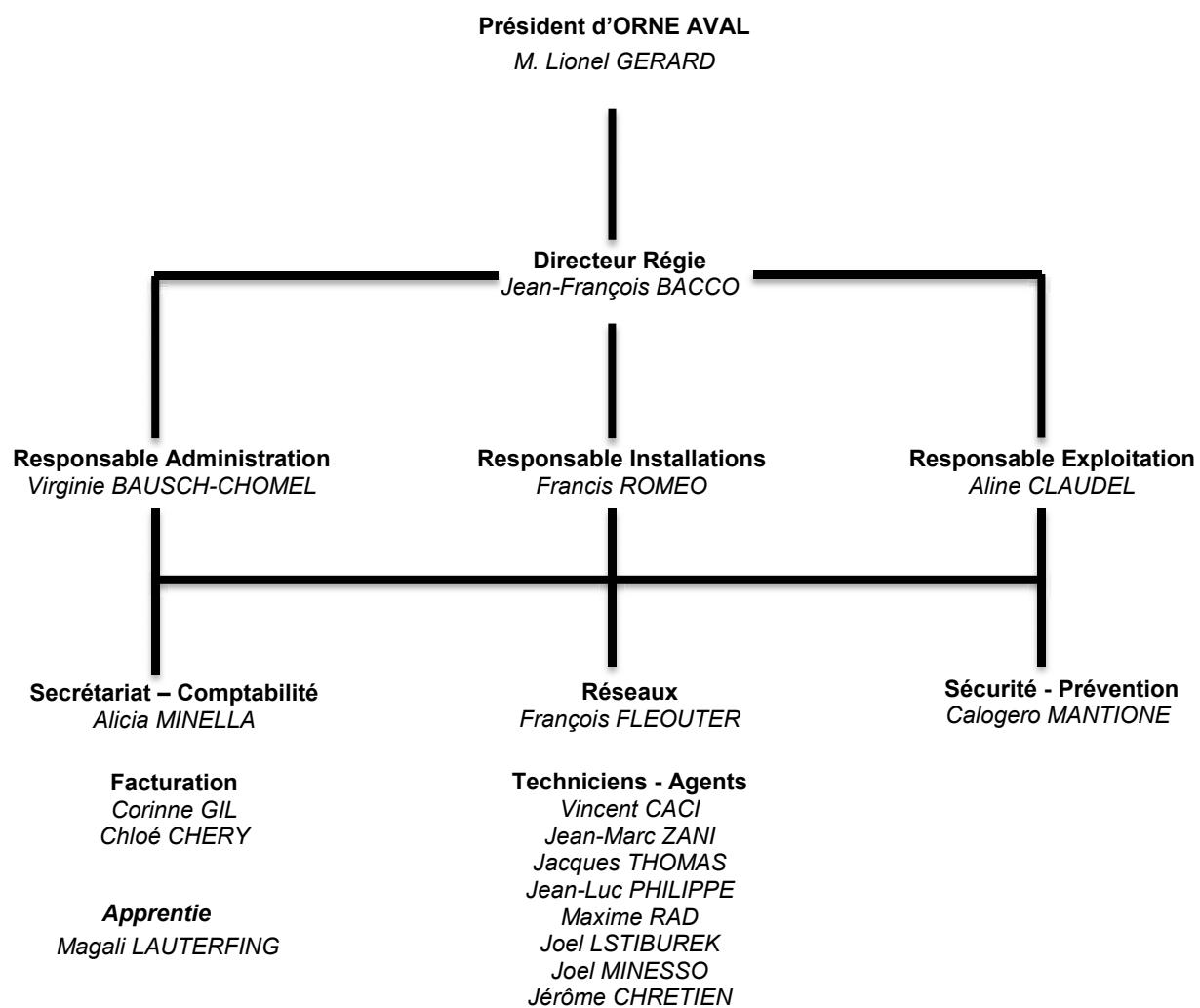
## **Article D2224-5**

Crée par Décret 2000-318 2000-04-07 JORF 9 avril 2000 échéant, les notes liminaires définies aux articles D.2224-1 à D.2224-4, sont mises à la disposition du public sur place à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le conseil municipal ou leur adoption par celui-ci. Le public est avisé par le maire de cette mise à disposition par voie d'affichage apposée en mairie, et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois. Un exemplaire de chaque rapport annuel est adressé au préfet, par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, pour information.

# Organisation du service



## Organigramme personnel



Entretien des locaux : Mmes KATCHATRIAN Nariné et ZEIMET Fabienne

## Parc automobile



Le parc automobile comprend pour le service :

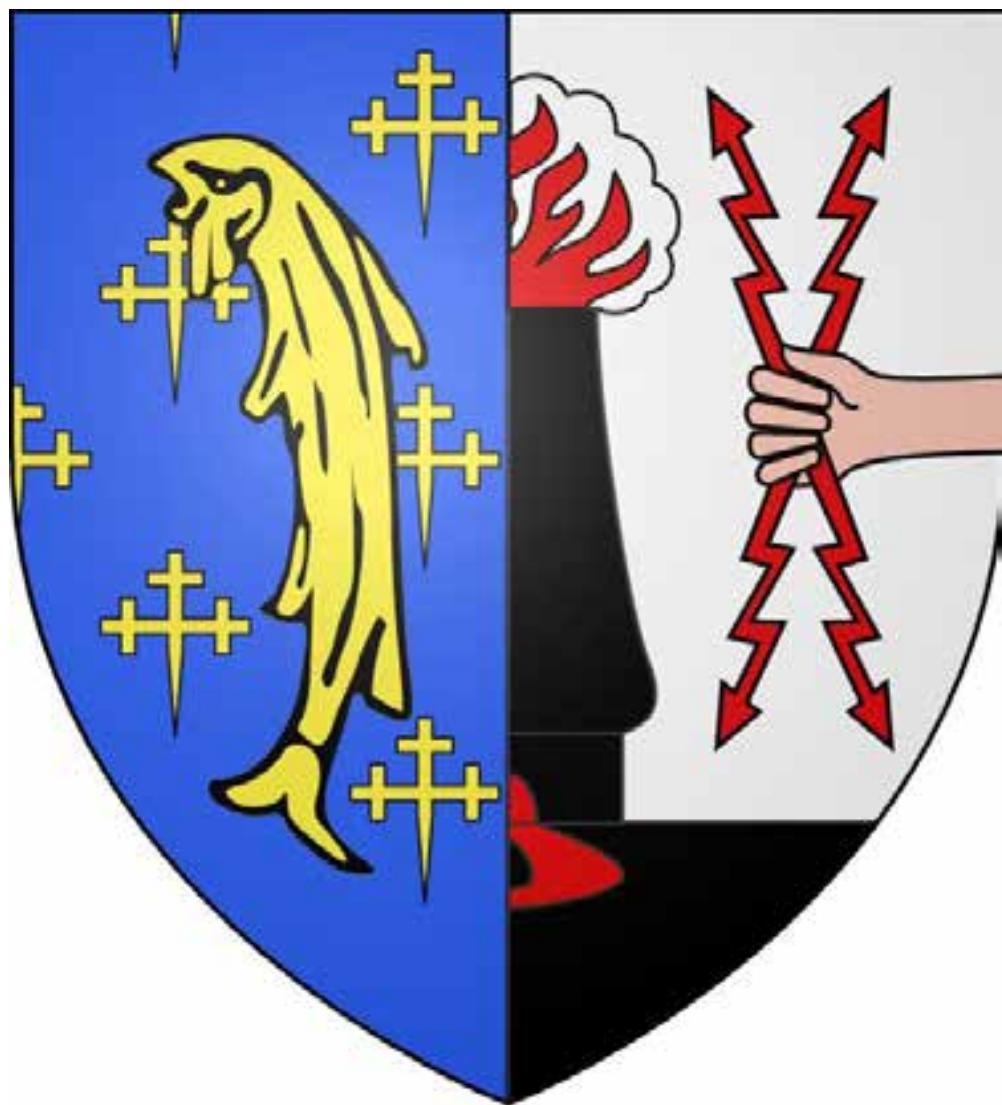
- ✓ 3 Kangoo
- ✓ 1 Master
- ✓ 1 Traffic
- ✓ 1 Peugeot 207
- ✓ 1 Peugeot 208
- ✓ 1 Camion d'hydro-curage
- ✓ 1 Minimax

## Service



La régie se charge des prestations suivantes :

- ✓ Production
- ✓ Transfert
- ✓ Distribution
- ✓ Facturation
- ✓ Réalisation des travaux et maintenance des réseaux d'abduction en eau potable



**COMMUNE DE JOEUF**

## **Les chiffres 2015 JOEUF**

**3206 m<sup>3</sup>** de volume de stockage

**0,942 € HT** le prix du mètre cube d'eau potable

**45,9 km** de canalisation du service public d'eau potable

**3259** branchements

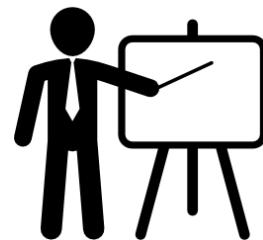
**3080** abonnés pour 2015

**24h/24** continuité du service assuré par les agents du syndicat ORNE AVAL

**362 000 m<sup>3</sup>** prélevés au puits d'HAROPRE

**104** changements de compteurs

**9** interventions travaux sur le réseau



## Présentation générale du service

### ❖ JOEUF

La commune de JOEUF a confié au syndicat Orne Aval l'exploitation en régie du service d'alimentation eau potable en transférant la compétence le 1<sup>er</sup> septembre 2013, après 12 ans de contrat d'affermage avec Saur France (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002). Le syndicat Orne Aval a débuté l'exploitation le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le syndicat ORNE AVAL prélève l'eau potable sur la commune de JOEUF au puits d'Haropré et importe de l'eau potable via le Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO), pour quelques habitations de la rue de la Taye.

**Les délégués de la collectivité adhérente :**

COMMUNE	NOM DES DELEGUES	FONCTION
JOEUF	OREILLARD Nadine GERARD Lionel	Délégué Président du syndicat

Compétences liées au service :

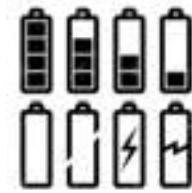
- Production
- Transfert
- Distribution
- Facturation

### ❖ HOMECOURT

La commune de HOMECOURT a confié au syndicat Orne Aval la compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Saur France, l'actuel fermier exploitera le service jusqu'au 31 décembre 2019 date de fin de contrat de délégation de service public.

**Le délégué de la collectivité adhérente :**

COMMUNE	NOM DU DELEGUE	FONCTION
HOMECOURT	TONILOLO Jean	Délégué



## Indicateurs techniques

### *Le service d'eau potable*

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social [source : service-eau-France].

### Les indicateurs pour la commune de JOEUF :

Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	<a href="#">Estimation du nombre d'habitants desservis</a>
		<b>2015</b>	<b>6746 habitants</b>
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	<a href="#">Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></a>
		<b>2015</b>	<b>1,72 € TTC au m<sup>3</sup></b>
Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	<a href="#">Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service</a>
		<b>2015</b>	<b>24 heures</b>
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	<a href="#">Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie</a>
		<b>2015</b>	<b>100 %</b>
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	<a href="#">Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques</a>
		<b>2015</b>	<b>100 %</b>
Réseau	Indicateur de performance	P103.2B	<a href="#">Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</a>
		<b>2015</b>	<b>95 points</b>
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	<a href="#">Rendement du réseau de distribution</a>
		<b>2015</b>	<b>79,2 %</b>
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	<a href="#">Indice linéaire des volumes non comptés</a>
		<b>2015</b>	<b>4,6 m<sup>3</sup>/j/km</b>

Réseau	Indicateur de performance	P106.3	<a href="#"><u>Indice linéaire de pertes en réseau</u></a>
		<b>2015</b>	<b>4,5 m<sup>3</sup>/km</b>
Réseau	Indicateur de performance	P107.2	<a href="#"><u>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</u></a>
		<b>2015</b>	<b>0</b>
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108.3	<a href="#"><u>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</u></a>
		<b>2015</b>	<b>60 % (arrêté préfectoral)</b>
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	<a href="#"><u>Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité</u></a>
		<b>2015</b>	<b>0</b>
Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	<a href="#"><u>Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées</u></a>
		<b>2015</b>	<b>NC</b>
Abonnés	Indicateur de performance	P152.1	<a href="#"><u>Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés</u></a>
		<b>2015</b>	<b>100 %</b>
Gestion financière	Indicateur de performance	P153.2	<a href="#"><u>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</u></a>
		<b>2015</b>	<b>14 ans - En 2029</b>
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	<a href="#"><u>Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</u></a>
		<b>2015</b>	<b>NC</b>
Abonnés	Indicateur de performance	P155.1	<a href="#"><u>Taux de réclamations</u></a>
		<b>2015</b>	<b>NC</b>



## Réseau eau potable

Le réseau d'alimentation en eau potable comprend environ 46 km de canalisation pour le transfert d'eau potable prélevée à la ressource jusqu'au robinet des abonnés.

Descriptif des canalisations d'adduction en eau potable [source : Saur France 2013]:

Matériaux	Diamètre (mm)	Extension de l'année	Linéaire total (ml)
Acier	20	0	67
Acier	80	0	5
Acier	100	0	6
Acier	150	0	18
Acier	200	0	308
Acier	300	0	244
Acier	400	0	642
Fonte	0	0	2 261
Fonte	40	0	379
Fonte	50	0	65
Fonte	60	0	4 140
Fonte	80	0	6 931
Fonte	100	0	8 754
Fonte	125	0	3 419
Fonte	150	0	5 086
Fonte	175	0	1 606
Fonte	200	0	5 264
Fonte	250	0	1 129
Inconnue	0	0	2 038
Polyéthylène	20	0	86
Polyéthylène	40	0	671
Polyéthylène	50	0	41
Polyéthylène	63	0	1 219
Polyéthylène	75	0	17
Polyéthylène	150	0	292
Pvc	40	0	82
Pvc	50	0	28
Pvc	63	0	1 090
Total		0	45 888



Photo : Chambre des vannes Joeuf



## Ouvrages

Les installations de pompage, reprise ou de stockage sont équipées d'un système de télésurveillance, permettant de signaler les anomalies de fonctionnement de manière instantané à l'équipe de permanence. Cet équipement permet également l'enregistrement du fonctionnement (historique) et signale les intrusions.

Les différents ouvrages du réseau comprennent :

Dénomination	Situation	Traitement
Station de pompage de Haropré	Prélèvement forage puits	
Station de reprise d'Arly	Surpresseur réseau (bâche de 6 m <sup>3</sup> )	
Ouvrage de stockage semi enterré	Montois cuve de 2000 m <sup>3</sup>	Chlore gazeux et traitement javel si nécessaire sur le réservoir de Montois et le surpresseur d'Arly.
Ouvrage de stockage semi enterré	2 cuves semi-enterrées de 600 m <sup>3</sup>	

⇒ Soit un total de 3206 m<sup>3</sup> de stockage d'eau potable

- ✓ Une station de pompage qui préleve ses ressources en eau dans le puits de Haropré (forage)

Autorisation prélèvement et périmètre de protection : **Arrêté préfectoral en date du 06 septembre 1988** avec un débit de prélèvement autorisé de 3000 m<sup>3</sup>/j (voir annexe) *La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour définir les périmètres de sécurité du puits est en cours de réalisation.*

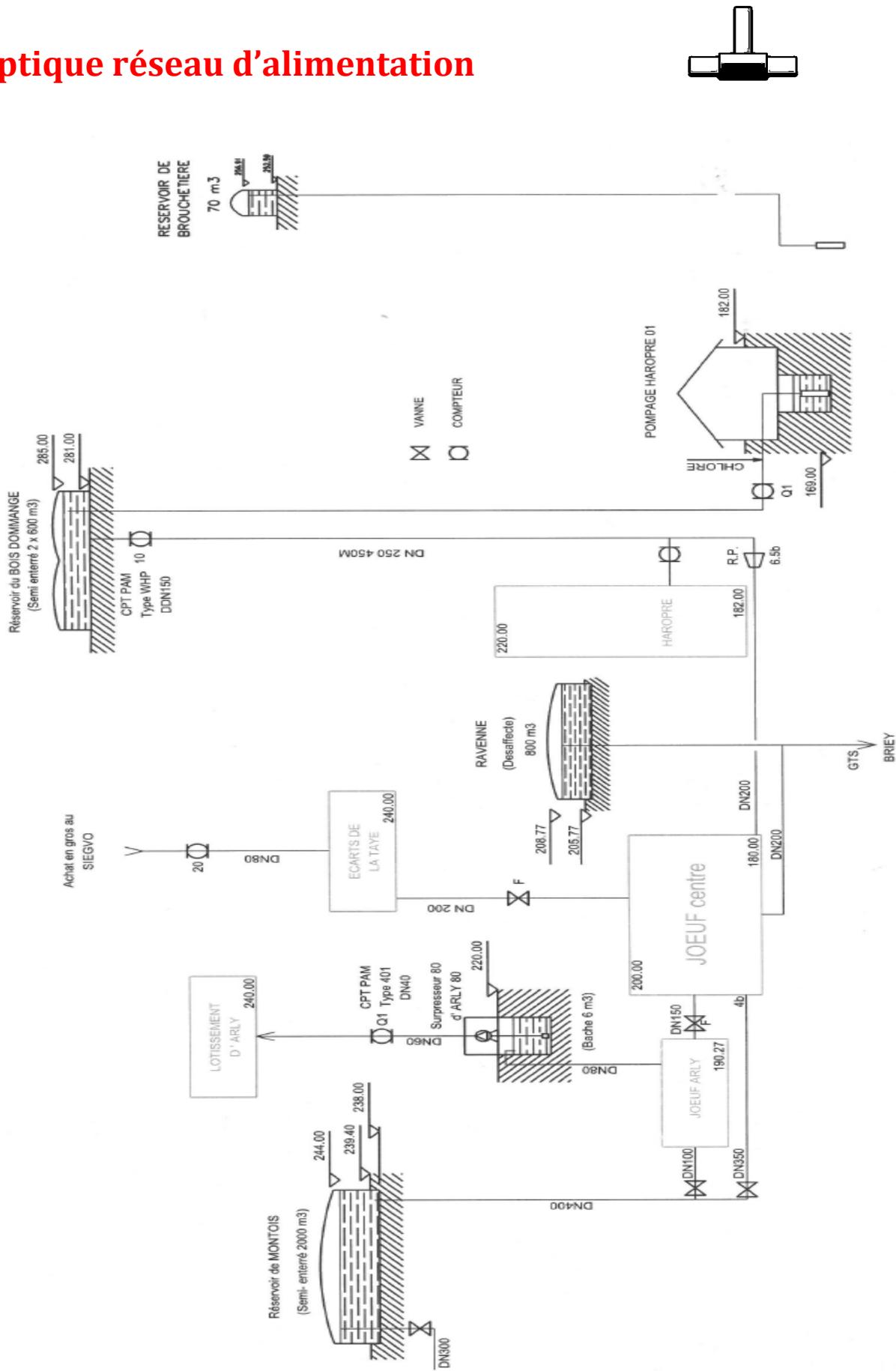
Date de mise en service : 1950

Ressource : Nappe souterraine alluviale

Traitement : Chlore gazeux

- ✓ 2 cuves de stockage semi-enterrées de 600 m<sup>3</sup> chacune au Bois de Dommange à Joeuf
- ✓ Une cuve de stockage de 2000 m<sup>3</sup> à Montois-la-Montagne
- ✓ Un surpresseur avec une bâche de 6 m<sup>3</sup> à Arly à Joeuf

## Synoptique réseau d'alimentation



## Interventions réseaux



9 interventions de réparations ont été entreprises au cours de l'année 2015 :

Date de commande	Localisation travaux	Désignation travaux
16/01/2015	Rue de Franchepré	Fuite canalisation principale
03/02/2015	Secteur gare	Recherche de fuite RAS
04/02/2015	12, rue de la Fôret	Fuite branchement
	Secteur Franchepré-Général de Gaulle et Delattre Tassigny	
21/05/2015	Rue de la Taye	Recherche de fuite RAS
25/06/2015	Rue de l'hôtel de ville	Recherche de fuite RAS
01/07/2015	Rue de l'hôtel de ville	Contrôle AEP RAS
10/07/2015	Secteur Arly + Goprez	Fuite branchement + fuite vanne secteur
09/11/2015	130, rue de Franchepré	Fuite canalisation
16/11/2015	18, Rue d'Haropré	Fuite branchement

## Renouvellement compteurs



104 compteurs ont été renouvelés au cours de l'année 2015 sur les 3259 en place :

Diamètre du compteur	Nombre de remplacement effectué
Ø 15 mm	99
Ø 20 mm	4
Ø 25 mm	1
Ø 40 mm	0
Ø 100 mm	0
<b>TOTAL</b>	<b>104</b>

⇒ Soit 3,2 % du parc de compteur remplacés



## Recherche et détection de fuite



5 jours de recherche de fuite sur le réseau ont été effectués par l'entreprise EDR courant 2015 (soit environ 40 heures).



Photo : branchement AEP

## Interventions ouvrages



Ci-dessous, la liste des opérations effectuées sur les différents ouvrages d'alimentation en eau potable, hors maintenance courante (graissage etc ...) :

Travaux effectués par site
<b>SITE DE POMPAGE D'HAROPRE</b>
12/01/2015 : remplacement bouteille chlore
09/04/2015 : remplacement bouteille chlore
09/05/2015 : remplacement bouteille chlore
07/09/2015 : remplacement bouteille chlore
27/10/2015 : gonflage ballon anti-bélier
13/11/2015 : remplacement bouteille chlore
19/11/2015 : gonflage ballon pont anti-bélier
02/12/2015 : vérification protection cathodique conduites acier
07/12/2015 : remplacement bouteille chlore
14/12/2015 : renouvellement pompe n°2
27/12/2015 : gonflage ballon anti-bélier
<b>SITE DU RESERVOIR DE MONTOIS</b>
Contrôle du site : RAS
<b>SITE DU SURPRESSEUR D'ARLY</b>
16/10/2015 : lavage de la bâche
16/10/2015 : arrêt pompe javel, maintenance
14/12/2015 : nettoyage station



## Consommation électrique

Pour l'année 2015, **196 102 kWh** (**194 299 kWh pour 2014**) ont été consommés pour le fonctionnement des ouvrages.

Station de reprise Arly : 4 383 Kwh

Station de pompage Haropré : 191 719 Kwh

Le contrôle réglementaire des installations électriques et de levage conformément au code du travail : Art R. 4223-16 a été effectué le 12/10/2015 pour le site de la station de pompage d'Haropré et le 12/10/2015 pour le site du surpresseur d'Arly et septembre 2015 pour la protection cathodique.



## Nettoyage des volumes de stockage

Conformément aux articles R-1321-43-54-55 et 56 du code de la santé publique : **[Les installations de distribution en eau [...] doivent être entièrement nettoyées, rincées, vidangées et désinfectées au moins une fois par an].**

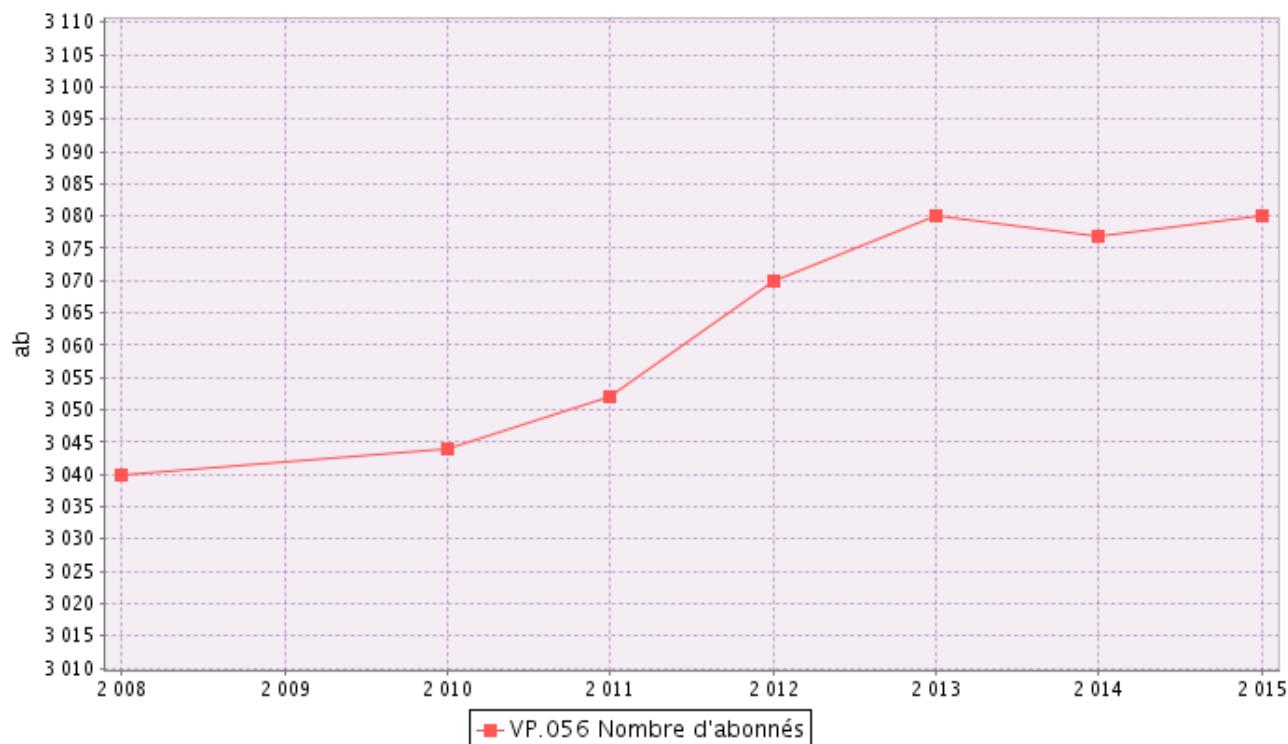
- ✓ 2 cuves de stockage de 600 m<sup>3</sup> chacune au Bois de Dommange  
Nettoyage des cuves par traitement de désinfection effectué le 06/10 et le 20/10/2015
- ✓ Une cuve de stockage de 2000 m<sup>3</sup> à Montois  
Nettoyage des cuves par traitement de désinfection effectué le 13/10/2015
- ✓ Un surpresseur (bâche de 5 m<sup>3</sup>) à Arly  
Nettoyage des cuves par traitement de désinfection effectué le 14/10/2015

## Population/Abonnés



### Nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert **6746 habitants** au 31/12/2015, pour **3080 abonnés** domestiques. La mission principale du syndicat est de fournir une eau potable de bonne qualité ainsi qu'une pression et un débit minimal à tous les abonnés.

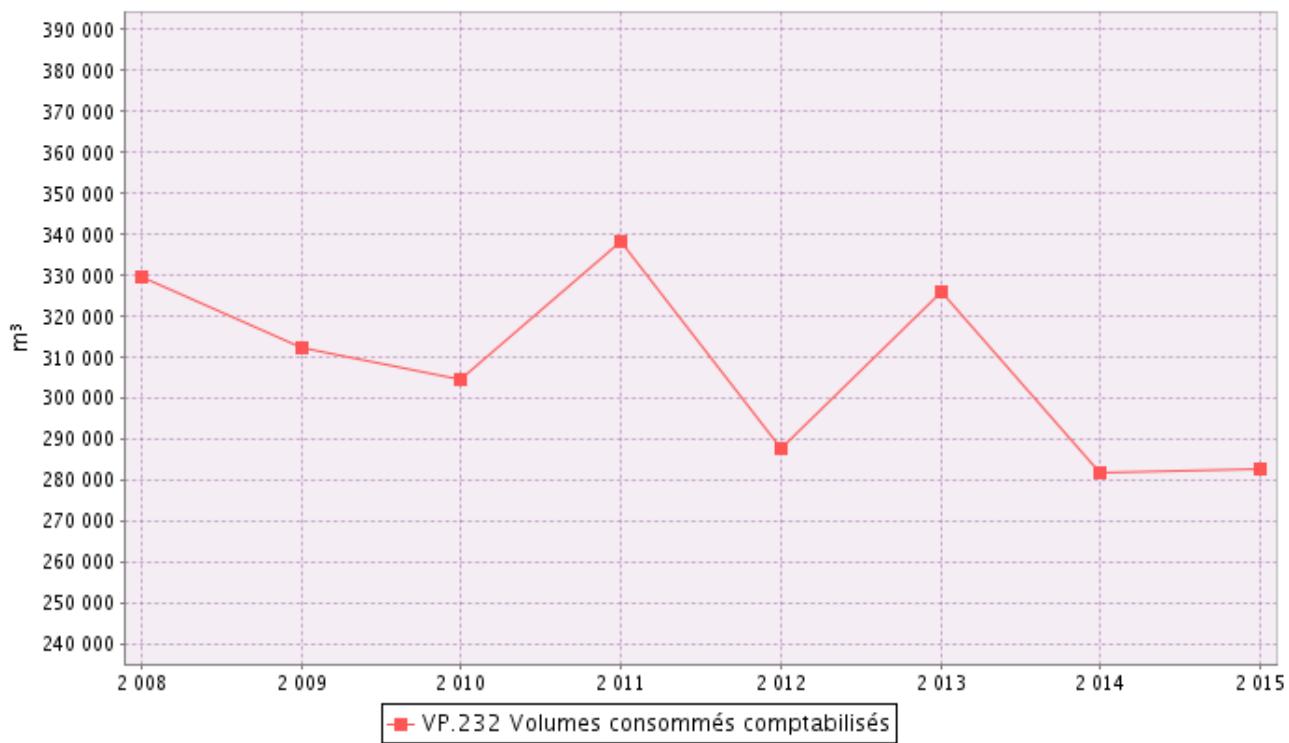


La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **67,12 abonnés/km au 31/12/2015** (67,05 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,19 habitants/abonné au 31/12/2015** (2,21 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **91,88 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015**. (91,66 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014).

### Volumes vendus aux abonnés domestiques :



⇒ Les volumes vendus durant l'année 2015 en  $m^3$  = **283 005  $m^3$**  (282 051  $m^3$  en 2014)



Photo : Forage puits d'Haropré à JOEUF

# Qualité de l'eau



L'eau est une ressource précieuse et indispensable pour l'espèce humaine, c'est pourquoi elle est soumise en France à une réglementation précisée par le Code de la Santé Publique.

La qualité de l'eau distribuée au robinet de l'abonné dépend de :

- La qualité de l'eau de la nappe souterraine où s'effectue le prélèvement de l'eau brute
- Des traitements effectués en aval du prélèvement d'eau brute

Ainsi, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) réalise, dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le code de la santé publique, des prélèvements sur l'intégralité du circuit de l'eau : de la ressource en eau au robinet du consommateur.

Ci-dessous les résultats des analyses effectuées sur 2015 :

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	21	0	21	0
Paramètres physico-chimiques	23	0	23	0

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

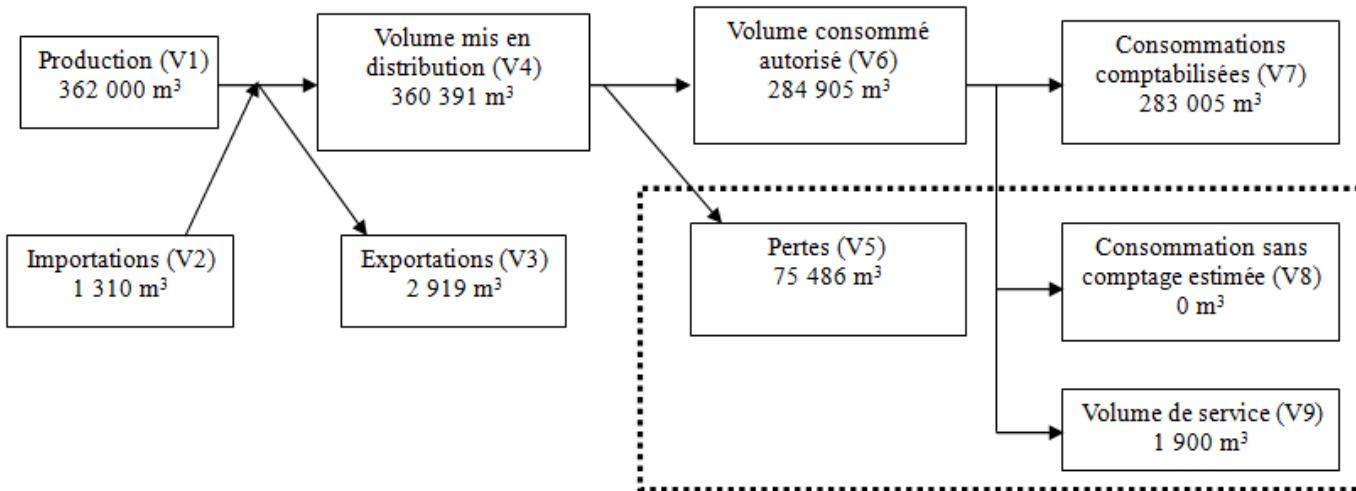
Tous les bilans d'analyses effectués par l'Agence Régionale de la santé sont conformes aux limites et références de qualité de l'eau potable. Par souci de transparence, les résultats d'analyses effectués sont consultables sur le site du ministère des affaires sociales et de la santé : <http://orobnat.sante.gouv.fr/>

## Branchements plombs

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb :

Branchements	Exercice 2015
Nombre total des branchements	3259
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0

## Bilan des volumes d'eau potable 2015\*



\*Toutes les appellations sont définies dans le glossaire en annexe

**Production** : Le volume d'eau produit durant l'exercice 2015 en  $m^3$  = **362 000 m<sup>3</sup>** (361 553  $m^3$  en 2014)

**Importation** : Le volume d'eau traité importé durant l'exercice 2015 en  $m^3$  = **1310 m<sup>3</sup>** (*achat d'eau au syndicat du SIEGVO*) (1902  $m^3$  en 2014), pour quelques habitations rue de la Taye.

**Exportation** : Le volume d'eau traité exporté au Syndicat Contrat Rivière Woigot (CRW) durant l'exercice 2015 en  $m^3$  = **2919 m<sup>3</sup>** (4354  $m^3$  en 2014)

**Mise en distribution** : Le volume d'eau traitée mis en distribution durant l'exercice 2015 en  $m^3$  = **360 391 m<sup>3</sup>** (359 101  $m^3$  en 2014)

**Volume consommé autorisé** : Le volume consommé autorisé en  $m^3$  durant l'année 2015 = **284 905 m<sup>3</sup>** (283 130  $m^3$  pour 2014)

## Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau reflète le bon entretien de ce dernier, en effet la diminution des pertes (mauvaise étanchéité des canalisations et/ou des pièces annexes) en eau est un objectif constant afin de préserver les ressources en eau :

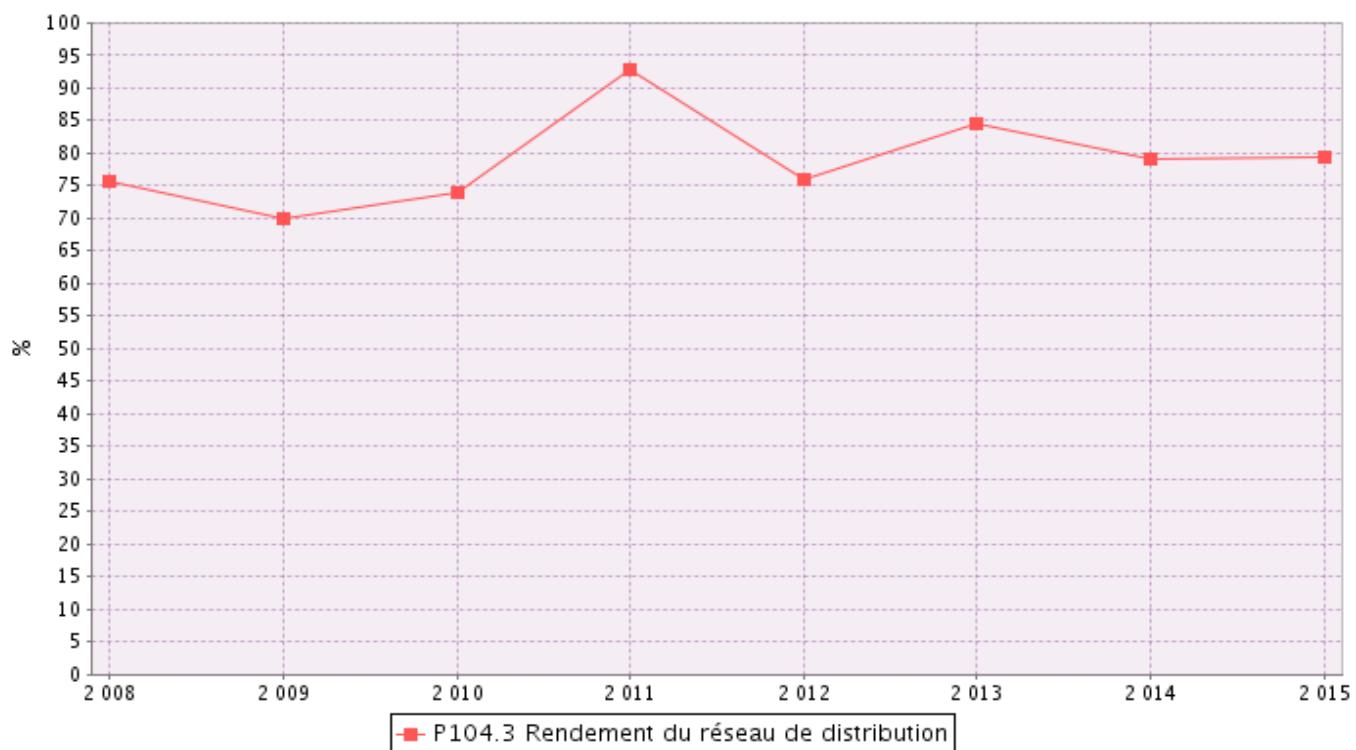
$$R(\%) = \frac{\text{Vol. conso. auto.} + \text{Vol. VEG}}{\text{Vol. produit} + \text{Vol. VAG}}$$

$$R(\%) = \frac{284\,905 + 2919}{362\,000 + 1310}$$

$$R(\%) = 79,2 \%$$

⇒ Le rendement du réseau pour l'exercice 2015 est **de 79,2%** (79,01 % pour 2014)

**Ci-dessous évolution du rendement réseau :**

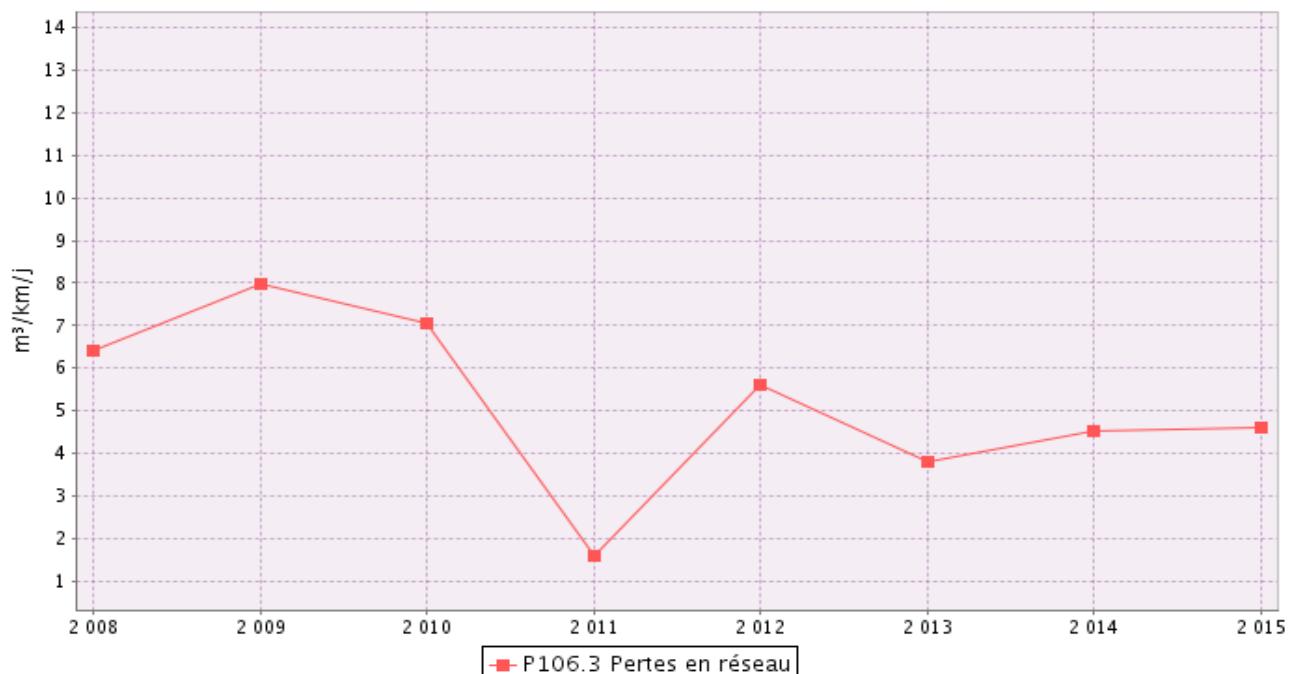


### **L'indice linéaire de perte en réseau**

Cet indice évalue les pertes par fuite (en  $\text{m}^3$ ) sur le réseau de distribution (hors branchements) rapportées à la longueur totale du réseau de desserte en km par jour. Par conséquent, cela reflète la gestion/maintenance et le taux de renouvellement du réseau.

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de  $4,5 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$  (4,5 en 2014).

**Ci-dessous évolution de l'indice linéaire de perte en réseau :**

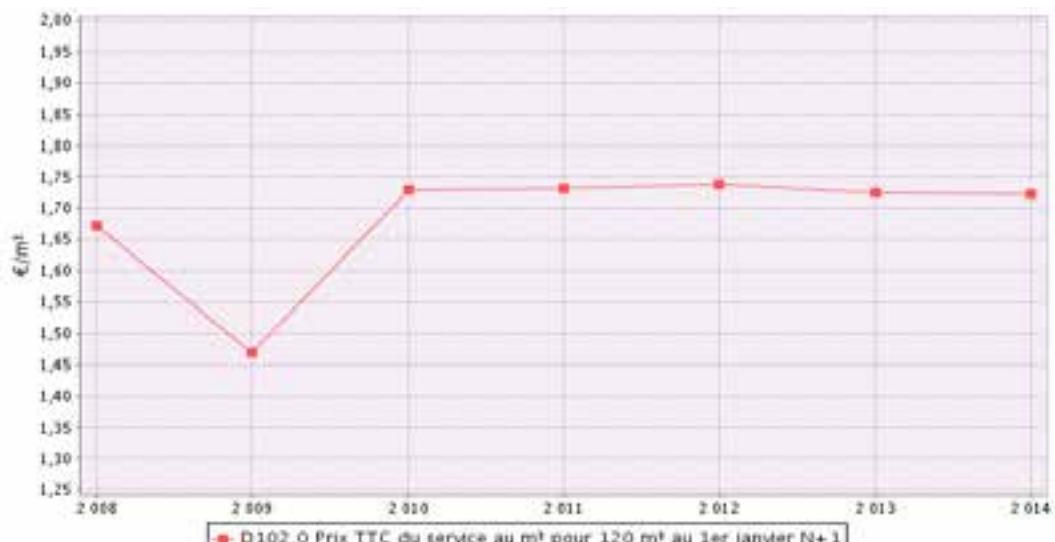


## Prix du service eau potable JOEUF

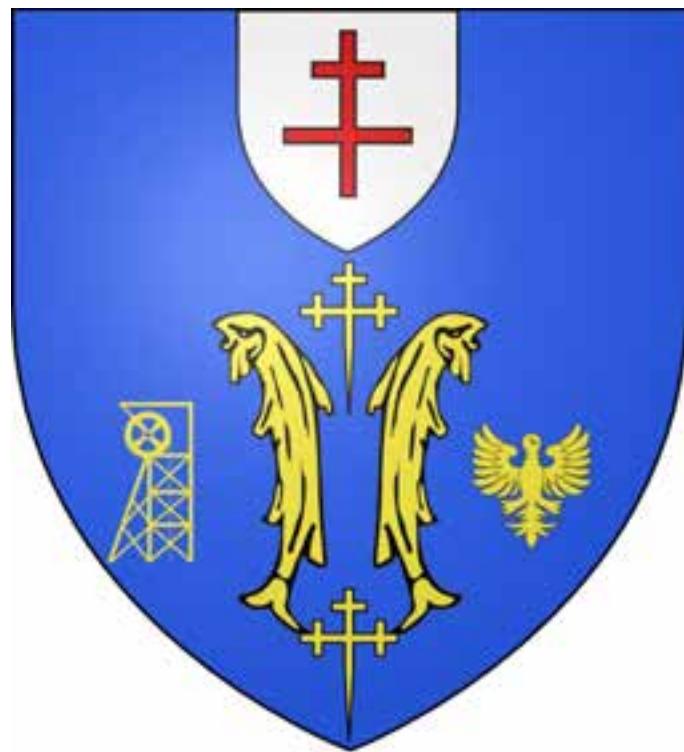
Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	27,81	27,81	0%
Part proportionnelle	113,04	117,84	4,2%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	140,85	145,65	3,4%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	—	—	— %
Part proportionnelle	—	—	— %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	—	—	— %
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,74	7,74	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	47,40	42,00	-11,4%
VNF Prélèvement : .....	0,00	0,00	0%
TVA	10,78	10,75	-0,3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	65,92	60,49	-8,2%
<b>Total</b>	<b>206,77</b>	<b>206,14</b>	<b>-0,3%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,72</b>	<b>1,72</b>	<b>0%</b>

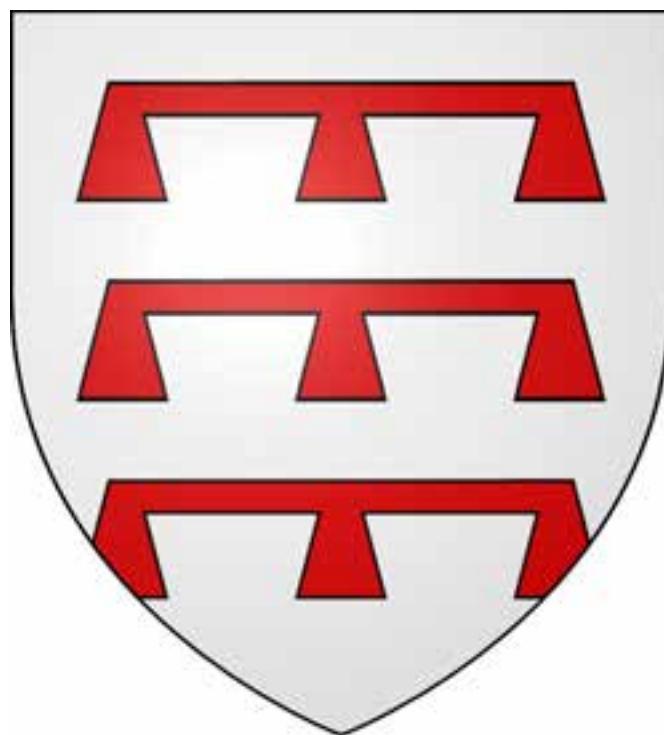
Ci-dessous évolution du prix TTC au m<sup>3</sup> :







COMMUNE DE MOINEVILLE



COMMUNE DE VALLEROY

## Les chiffres 2015 VALLEROY - MOINEVILLE

**750 m<sup>3</sup>** de volume de stockage

**1,5761 € HT** le prix du mètre cube d'eau potable

**31 km** de canalisation du service public d'eau potable

**1607 branchements**

**1569** abonnés pour 2015

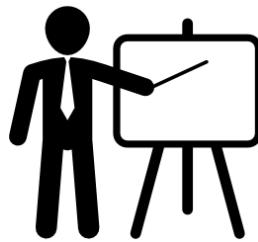
**24h/24** continuité du service assuré par les agents du syndicat ORNE AVAL

**225 749 m<sup>3</sup>** achetés au syndicat des eaux du SOIRON

**50** changements de compteurs

**34** interventions travaux sur le réseau

## Présentation générale du service



### ❖ **VALLEROY-MOINEVILLE**

Le syndicat intercommunal des eaux de Valleroy-Moineville a confié au syndicat Orne Aval l'exploitation par régie du service d'alimentation en eau potable en transférant sa compétence eau potable le 1<sup>er</sup> janvier 2015, après 41 ans de contrat d'affermage avec VEOLIA (depuis le 02/09/1974), Le syndicat Orne Aval a débuté l'exploitation le 2 février 2015,

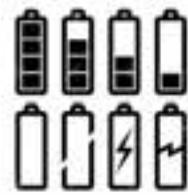
Le syndicat ORNE AVAL achète l'intégralité de l'eau potable au syndicat des eaux du SOIRON, n'ayant pas de ressources propres,

**Les délégués de la collectivité adhérente :**

COMMUNE	NOM DES DELEGUES	FONCTION
VALLEROY-MOINEVILLE	LAMORLETTE Christian DEVOTI Patrice	Délégué eau Délégué eau

Compétences liées au service :

- Transfert
- Distribution
- Facturation



## Indicateurs techniques

### *Le service d'eau potable*

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social [source : service-eau-France].

#### Les indicateurs :

Abonnés	Indicateur descriptif	D101,0	<a href="#">Estimation du nombre d'habitants desservis</a>
		<b>2015</b>	<b>3523 habitants</b>
Abonnés	Indicateur descriptif	D102,0	<a href="#">Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></a>
		<b>2015</b>	<b>2,35 € TTC au m<sup>3</sup></b>
Abonnés	Indicateur descriptif	D151,0	<a href="#">Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service</a>
		<b>2015</b>	<b>24 heures</b>
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101,1	<a href="#">Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie</a>
		<b>2015</b>	<b>100 %</b>
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102,1	<a href="#">Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques</a>
		<b>2015</b>	<b>100 %</b>
Réseau	Indicateur de performance	P103,2B	<a href="#">Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</a>
		<b>2015</b>	<b>95 points</b>
Réseau	Indicateur de performance	P104,3	<a href="#">Rendement du réseau de distribution</a>
		<b>2015</b>	<b>62,3 %</b>
Réseau	Indicateur de performance	P105,3	<a href="#">Indice linéaire des volumes non comptés</a>
		<b>2015</b>	<b>8 m<sup>3</sup>/j/km</b>

Réseau	Indicateur de performance	P106,3	<a href="#">Indice linéaire de pertes en réseau</a>
		<b>2015</b>	<b>7,5 m<sup>3</sup>/km</b>
Réseau	Indicateur de performance	P107,2	<a href="#">Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</a>
		<b>2015</b>	<b>0</b>
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108,3	<a href="#">Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</a>
		<b>2015</b>	<b>60 % (arrêté préfectoral)</b>
Gestion financière	Indicateur de performance	P109,0	<a href="#">Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité</a>
		<b>2015</b>	<b>0</b>
Abonnés	Indicateur de performance	P151,1	<a href="#">Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées</a>
		<b>2015</b>	<b>NC</b>
Abonnés	Indicateur de performance	P152,1	<a href="#">Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés</a>
		<b>2015</b>	<b>100 %</b>
Gestion financière	Indicateur de performance	P153,2	<a href="#">Durée d'extinction de la dette de la collectivité</a>
		<b>2015</b>	<b>14 ans - En 2029</b>
Gestion financière	Indicateur de performance	P154,0	<a href="#">Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</a>
		<b>2015</b>	<b>NC</b>
Abonnés	Indicateur de performance	P155,1	<a href="#">Taux de réclamations</a>
		<b>2015</b>	<b>NC</b>

## Réseau eau potable



Le réseau d'alimentation en eau potable comprend environ 31 km de canalisation pour le transfert d'eau potable prélevée à la ressource jusqu'au robinet des abonnés,

Descriptif des canalisations d'adduction en eau potable [source : VEOLIA 2014]:

	Canalisation d'adduction (ml)	Canalisation distribution (ml)	Total (ml)
<b>Longueur totale tous diamètres (ml)</b>		<b>30 836</b>	<b>30 836</b>
Diamètre 40 (mm)		545	545
Diamètre 50 (mm)		290	290
Diamètre 60 (mm)		3 822	3 822
Diamètre 80 (mm)		1 851	1 851
Diamètre 90 (mm)		368	368
Diamètre 100 (mm)		7 043	7 043
Diamètre 110 (mm)		2 069	2 069
Diamètre 125 (mm)		4 164	4 164
Diamètre 150 (mm)		4 887	4 887
Diamètre 175 (mm)		382	382
Diamètre 200 (mm)		5 037	5 037
Diamètre indéterminé (mm)		378	378



Photo : Distribution réservoir Ognon

## Ouvrages



Les installations de reprise ou de stockage sont équipées d'un système de télésurveillance, permettant de signaler les anomalies de fonctionnement de manière instantané à l'équipe de permanence. Cet équipement permet également l'enregistrement du fonctionnement (historique) et signale les intrusions.

Les différents ouvrages du réseau comprennent :

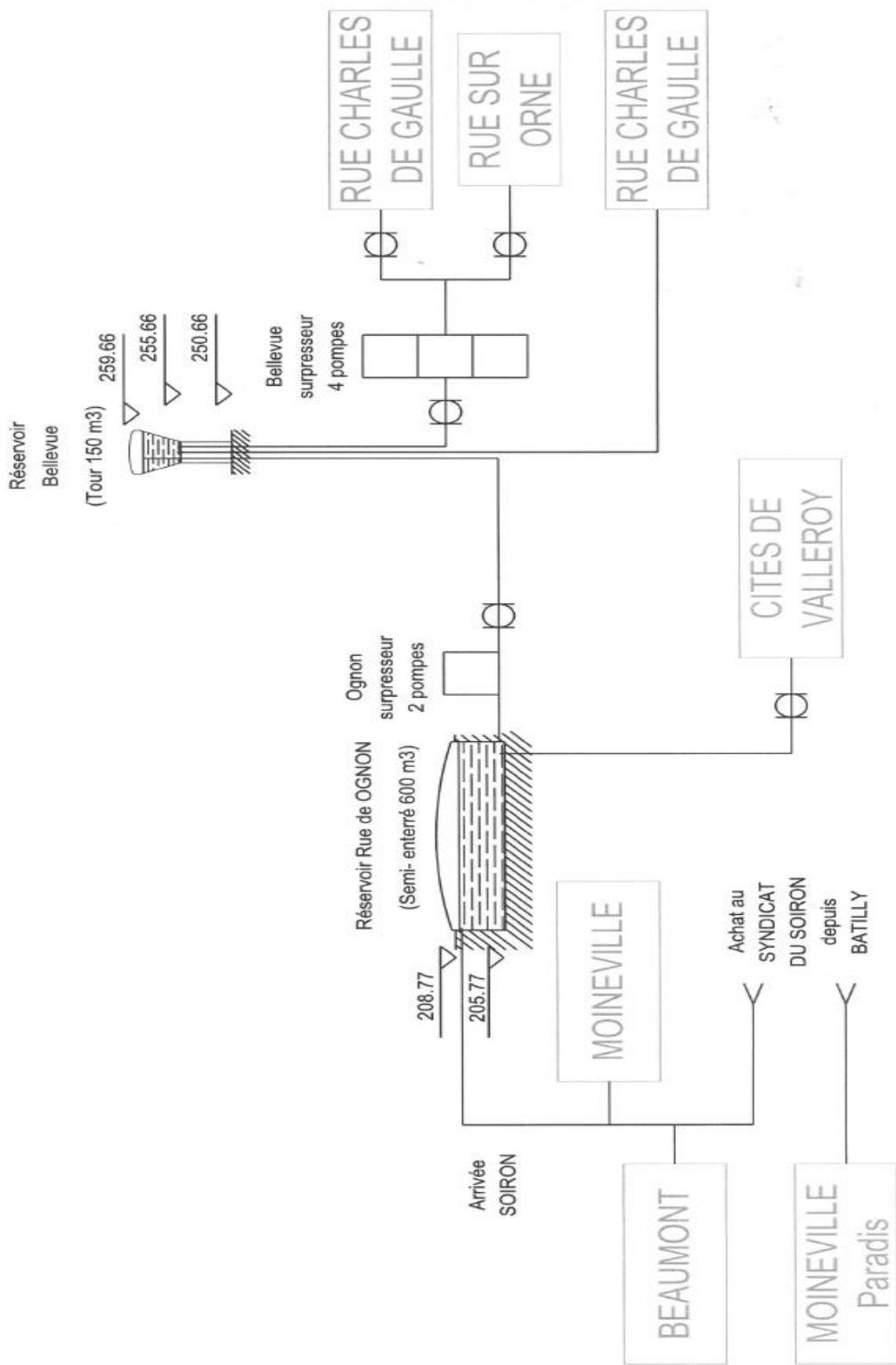
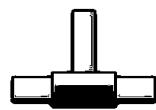
Dénomination	Situation	Traitement
Réservoir Ognon	Réservoir semi-enterré de 600 m <sup>3</sup>	Traitement au chlore par le syndicat des eaux du SOIRON
Réservoir de Bellevue	Château d'eau de 150 m <sup>3</sup>	

⇒ Soit un total de 750 m<sup>3</sup> de stockage d'eau potable



Photo : Pompes du réservoir de Bellevue

## Synoptique réseau d'alimentation



## Interventions réseaux



34 interventions de réparations ont été entreprises au cours de l'année 2015 :

Date de commande	Localisation travaux	Désignation travaux
04/02/2015	50, rue du Breuil	Fuite brcht
16/02/2015	6-8, rue Saint Martin	Fuite brcht (renouvellement)
16/02/2015	4, rue de la Meurthe	Fuite brcht (renouvellement)
16/02/2015	4, rue de la Mine	Fuite brcht (renouvellement)
20/02/2015	24, lotissement du Poncé	Fuite brcht (renouvellement)
20/02/2015	22, lotissement du Poncé	Fuite brcht (renouvellement)
20/02/2015	7 et 9, rue de la poste	Fuite brcht (renouvellement) x2
20/02/2015	3, rue de l'enclos	Fuite brcht
20/02/2015	5, rue de l'enclos	Fuite brcht
19/02/2015	98, bis rue Charles de Gaulle	Fuite brcht
19/02/2015	45 bis, rue de Laneufville	Fuite brcht
10/02/2015	47, rue sur Orne	Fuite brcht
10/02/2015	31, rue de Laneufville	Fuite brcht
10/02/2015	47, rue Alexandre Dreux	Fuite brcht
10/02/2015	10, rue du Gué	Fuite brcht
04/02/2015	28, rue sur Orne	Renouvellement brcht plomb
02/02/2015	53, rue de Laneufville	Fuite brcht
21/04/2015	104, rue Alexandre Dreux	Fuite brcht
02/06/2015	Lotissement clair matin	Renouvellement 5 brcht
30/07/2015	Clair Matin	Descendre tiges manœuvre x7
05/08/2015	4, rue Gustave Raty	Terrassement BAC
01/09/2015	Base de Serry	Déplacement compteur
01/09/2015	Carrefour rue du centre et ruelle ognon	Recherche vanne
10/09/2015	carrefour rue sur Orne et Chemin de Frevaux	Mise à niveau PI
25/09/2015	Rue du Centre "maison médicale"	Racc 4 compteurs
28/09/2015	97, avenue de Gaulle	Reprise branchement
16/10/2015	25, rue de la poste	Fuite canalisation principale
23/10/2015	10, Lotissement Haute Murmez	Déplacement compteur
16/11/2015	Rue St Martin	Réparation cana principale
16/11/2015	10-12, rue de la poste	Fuite canalisation principale
16/11/2015	23, rue sur Orne	Fuite brcht
01/12/2015	20, rue du stade	Fuite brcht
07/12/2015	80-82, avenue Charles de Gaulle	Fuite canalisation principale
27/11/2015	Rue St Martin Beaumont	Déplacement cana principale



## Renouvellement compteurs

50 compteurs ont été renouvelés au cours de l'année 2015 sur les 1607 en place :

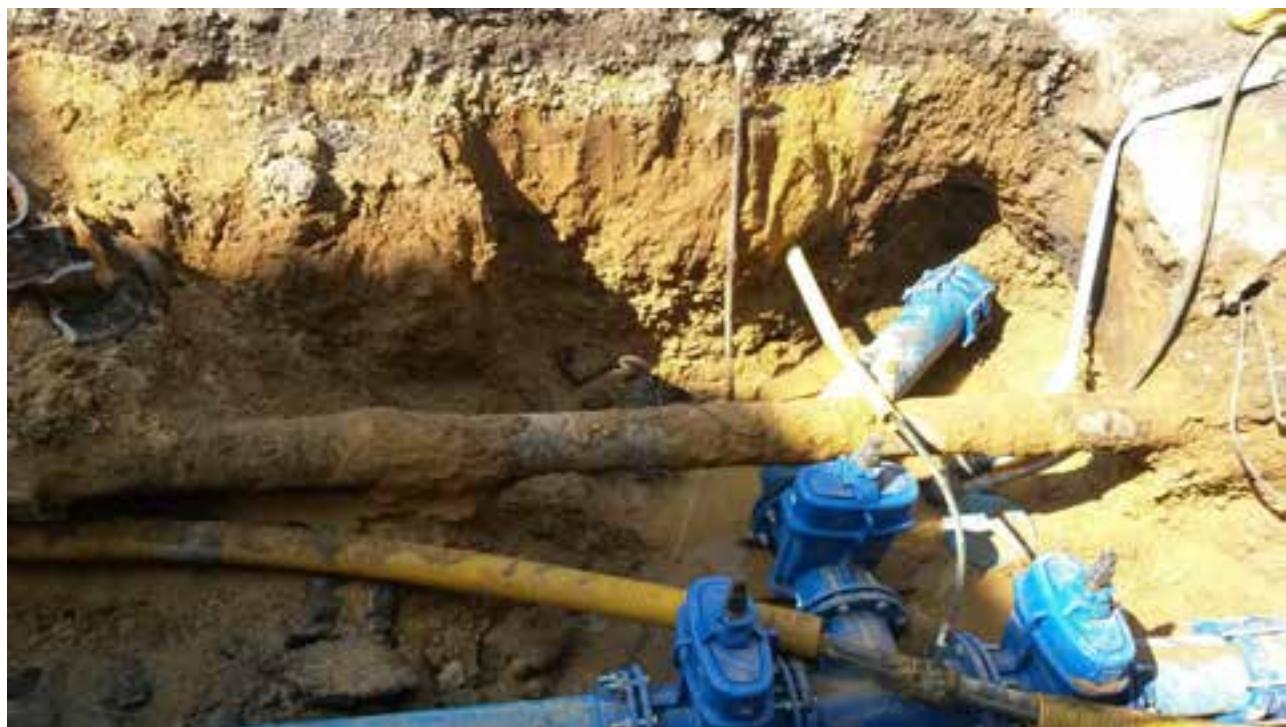
Diamètre du compteur	Nombre de remplacement effectué
Ø 15 mm	50
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>

⇒ Soit 3,1 % du parc de compteur remplacés



## Recherche et détection de fuite

**7 jours de recherche de fuite sur le réseau** ont été effectués par l'entreprise EDR courant 2015 (Soit environ 56 heures)





## Interventions ouvrages

Ci-dessous, la liste des opérations effectuées sur les différents ouvrages d'alimentation en eau potable, hors maintenance courante (graissage etc ...) :

Travaux effectués par site
<b>SITE RESERVOIR OGNON (600 m<sup>3</sup>)</b> Mise en place d'une tête émettrice sur le compteur de distribution pour la télégestion
<b>SITE CHATEAU D'EAU BELLEVUE (150 m<sup>3</sup>)</b> Ajustement du seuil de remplissage

## Consommation électrique



Pour l'année 2015, **15 901 kWh (8107 KWh pour 2014)** ont été consommés pour le fonctionnement des ouvrages,

Réservoir Ognon : 11 177 KWh

Château d'eau Bellevue : 4724 KWh

Le contrôle réglementaire des installations électriques conformément au code du travail : Art R, 4223-16 a été effectué le 13/10/2015 pour le site réservoir Ognon et le 14/10/2015 pour le site du château d'eau de Bellevue,



## Nettoyage des volumes de stockage

Conformément aux articles R-1321-43-54-55 et 56 du code de la santé publique : **[Les installations de distribution en eau [...] doivent être entièrement nettoyées, rincées, vidangées et désinfectées au moins une fois par an]**,

- ✓ cuve de stockage de 600 m<sup>3</sup> pour le réservoir Ognon  
Nettoyage de la cuve par traitement de désinfection effectué le 07/10/2015
  
- ✓ Une cuve de stockage de 150 m<sup>3</sup> pour le château d'eau de Bellevue  
Nettoyage de la cuve par traitement de désinfection effectué le 20/10/2015



## Population/Abonnés

### Nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert **3523 habitants** au 31/12/2015, pour **1569 abonnés** domestiques, La mission principale du syndicat est de fournir une eau potable de bonne qualité ainsi qu'une pression et un débit minimal à tous les abonnés,

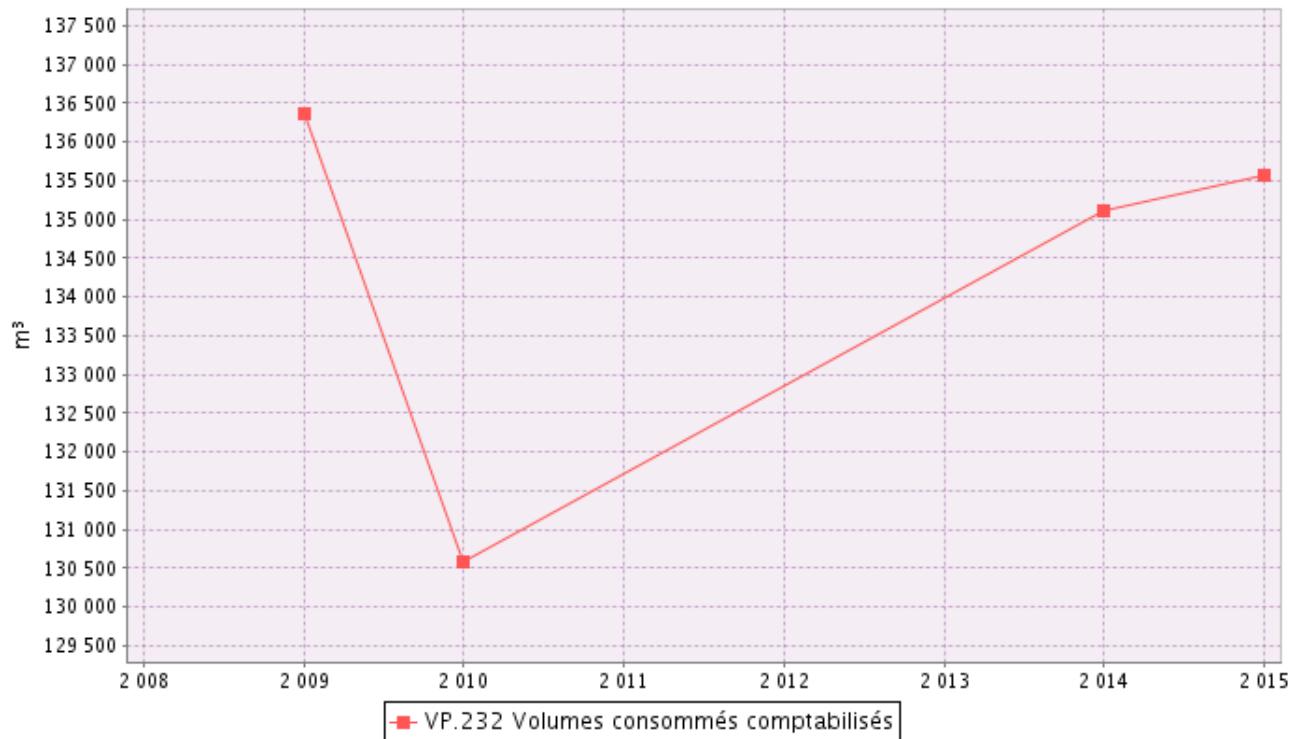


La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchements) est de **50,61 abonnés/km au 31/12/2015** (49,68 abonnés/km au 31/12/2014),

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,25 habitants/abonné au 31/12/2015** (2,32 habitants/abonné au 31/12/2014),

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **86,4 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015**, (87,74 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014),

### Volumes vendus aux abonnés domestiques :



⇒ Les volumes vendus durant l'année 2015 en  $m^3$  = **135 568  $m^3$**  (135 113  $m^3$  en 2014)

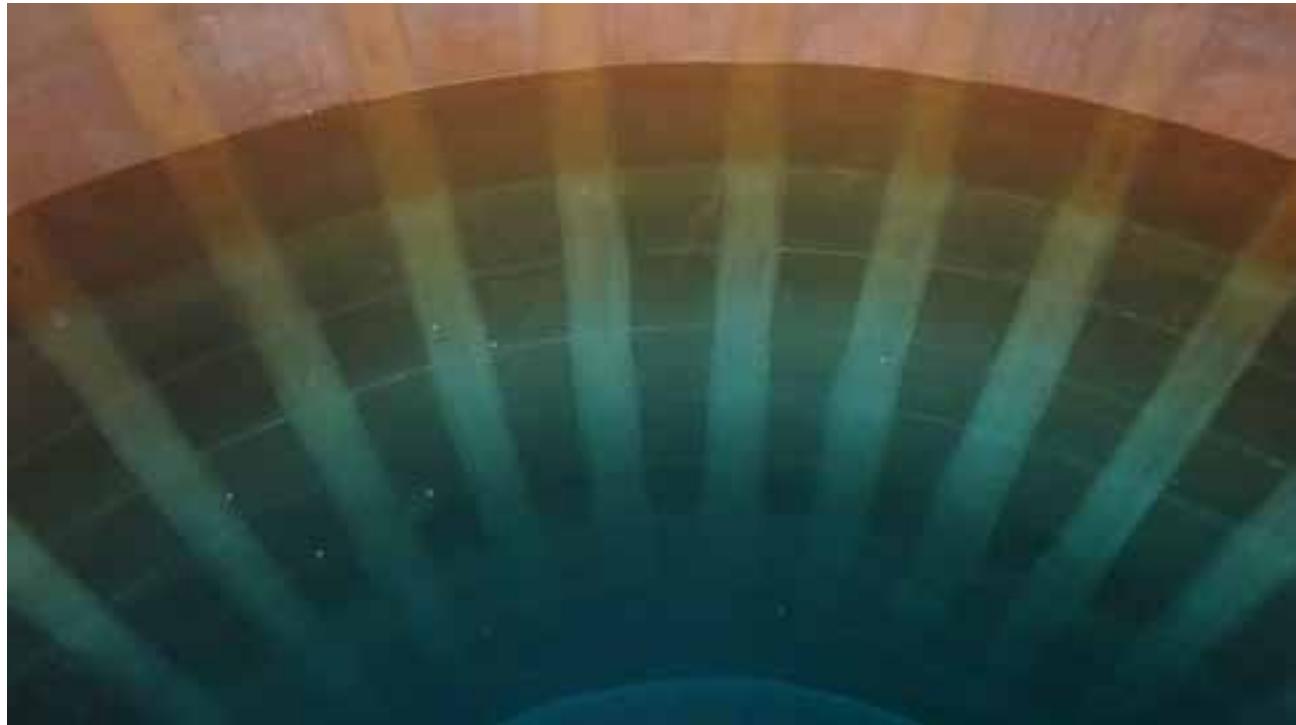


Photo : Réservoir d'un château d'eau volume d'eau 600  $m^3$

## Qualité de l'eau



L'eau est une ressource précieuse et indispensable pour l'espèce humaine, c'est pourquoi elle est soumise en France à une réglementation précisée par le Code de la Santé Publique,

La qualité de l'eau distribuée au robinet de l'abonné dépend de :

- La qualité de l'eau de la nappe souterraine où s'effectue le prélèvement de l'eau brute
- Des traitements effectués en aval du prélèvement d'eau brute

Ainsi, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) réalise, dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le code de la santé publique, des prélèvements sur l'intégralité du circuit de l'eau : de la ressource en eau au robinet du consommateur,

Ci-dessous les résultats des analyses effectuées sur 2015 :

Analyses	Nombre de prélevements réalisés exercice 2014	Nombre de prélevements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélevements réalisés exercice 2015	Nombre de prélevements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	11	0	11	0
Paramètres physico-chimiques	11	0	11	0

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101,1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102,1)	100%	100%

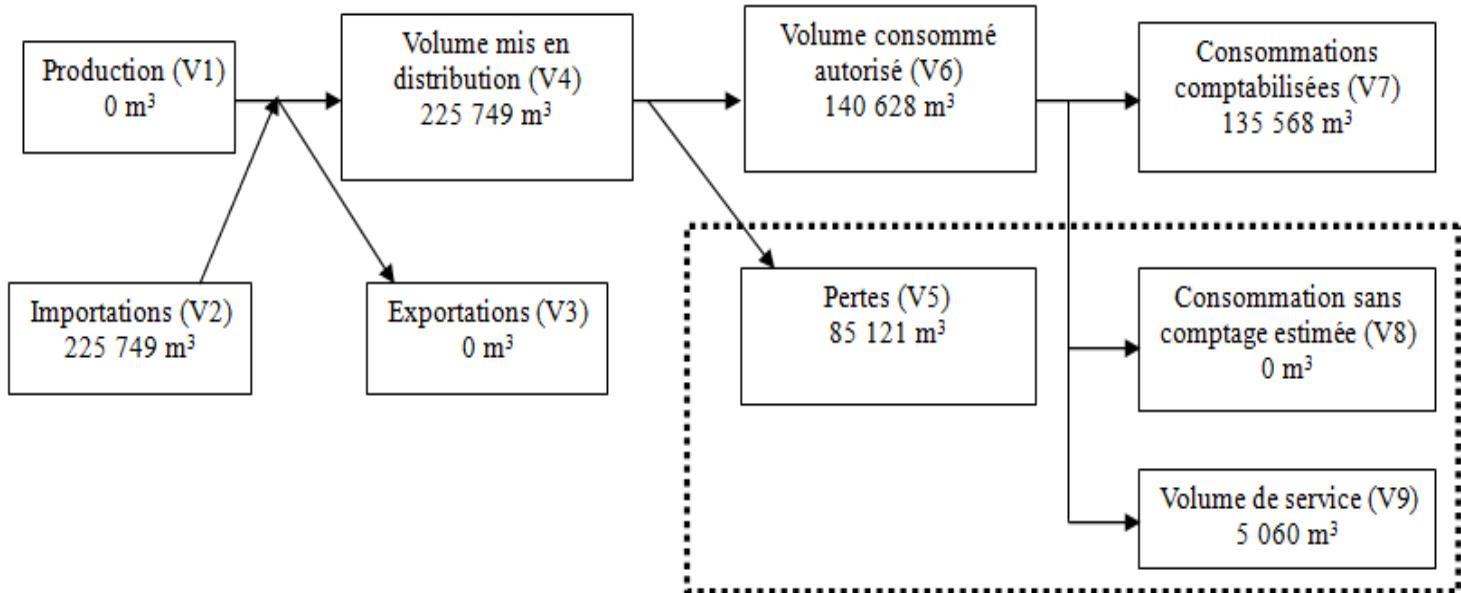
Tous les bilans d'analyses effectués par l'Agence Régionale de la santé sont conformes aux limites et références de qualité de l'eau potable, Par souci de transparence, les résultats d'analyses effectués sont consultables sur le site du ministère des affaires sociales et de la santé : <http://orobnat.sante.gouv.fr/>

## Branchements plombs

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée, A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l, Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb :

Branchements	Exercice 2015
Nombre total des branchements	1607
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	1

## Bilan des volumes d'eau potable 2015\*



\*Toutes les appellations sont définies dans le glossaire en annexe

**Importation** : Le volume d'eau traité importé durant l'exercice 2015 en  $m^3$  = **225 749 m<sup>3</sup>** (*achat d'eau au syndicat des eaux du SOIRON*) (223 603  $m^3$  en 2014),

**Mise en distribution** : Le volume d'eau traitée mis en distribution durant l'exercice 2015 en  $m^3$  = **225 749 m<sup>3</sup>** (223 603  $m^3$  en 2014)

**Volume consommé autorisé** : Le volume consommé autorisé en  $m^3$  durant l'année 2015 = **140 628 m<sup>3</sup>** (141 483  $m^3$  pour 2014)

### Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau reflète le bon entretien de ce dernier, en effet la diminution des pertes (mauvaise étanchéité des canalisations et/ou des pièces annexes) en eau est un objectif constant afin de préserver les ressources en eau :

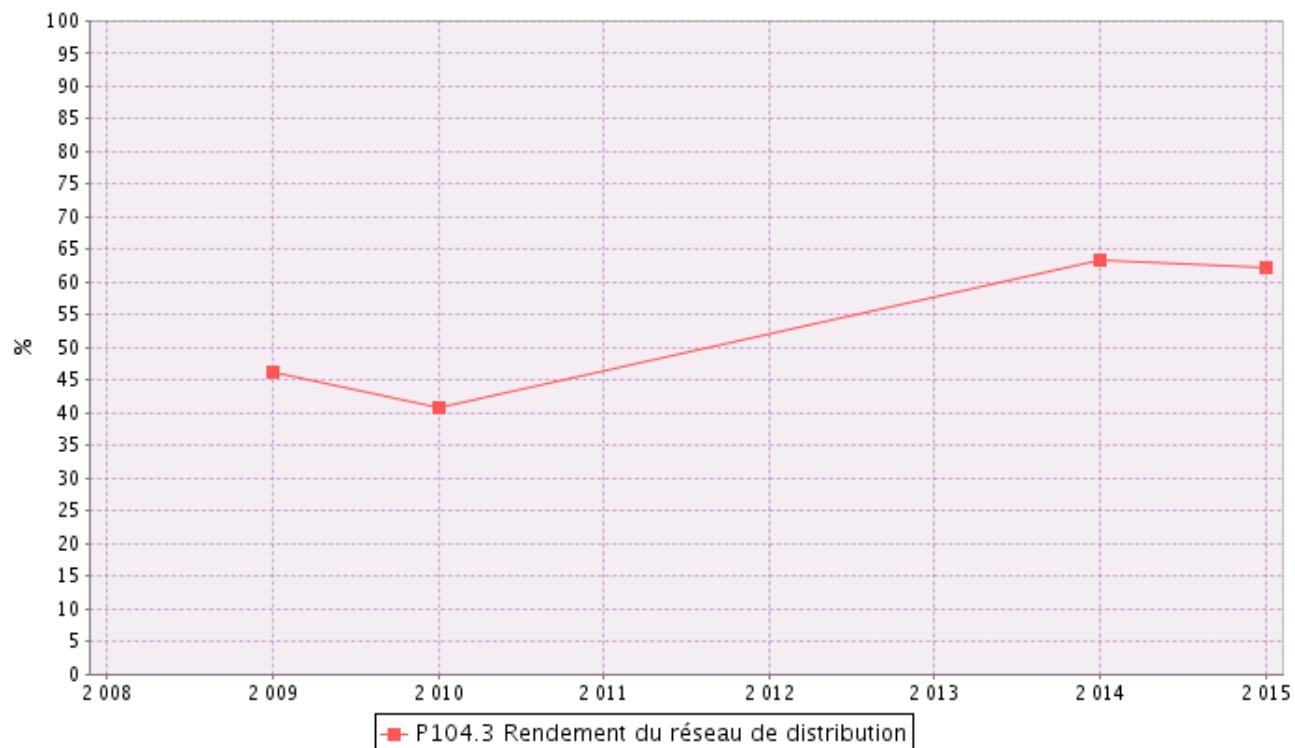
$$R(\%) = \frac{Vol,conso,auto,+Vol,VEG}{Vol,produit + Vol,VAG}$$

$$R(\%) = \frac{140628}{225749}$$

$$R(\%) = 62,3 \%$$

⇒ Le rendement du réseau pour l'exercice 2015 est **de 62,3 %** (63,3 % pour 2014)

**Ci-dessous l'évolution du rendement réseau :**

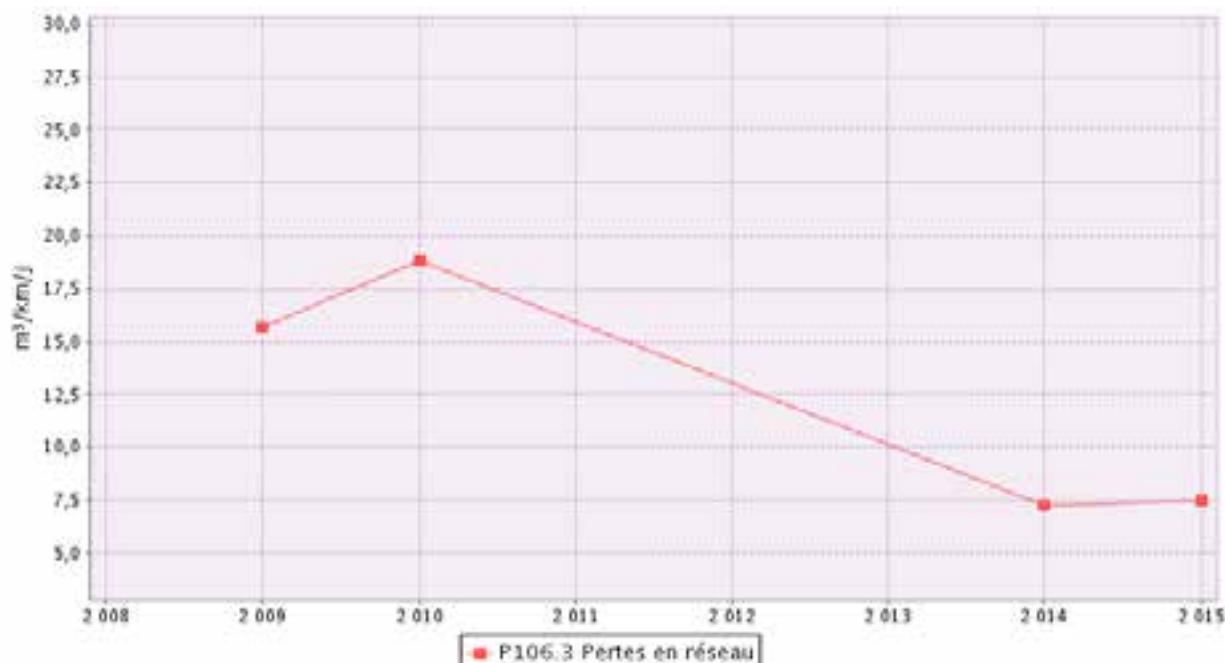


### **L'indice linéaire de perte en réseau**

Cet indice évalue les pertes par fuite (en  $m^3$ ) sur le réseau de distribution (hors branchement) rapportées à la longueur totale du réseau de desserte en km par jour. Par conséquent, cela reflète la gestion/maintenance et le taux de renouvellement du réseau,

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes est de  $7,5 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$  (7,3 en 2014),

**Ci-dessous l'évolution de cet indice linéaire de perte en réseau :**

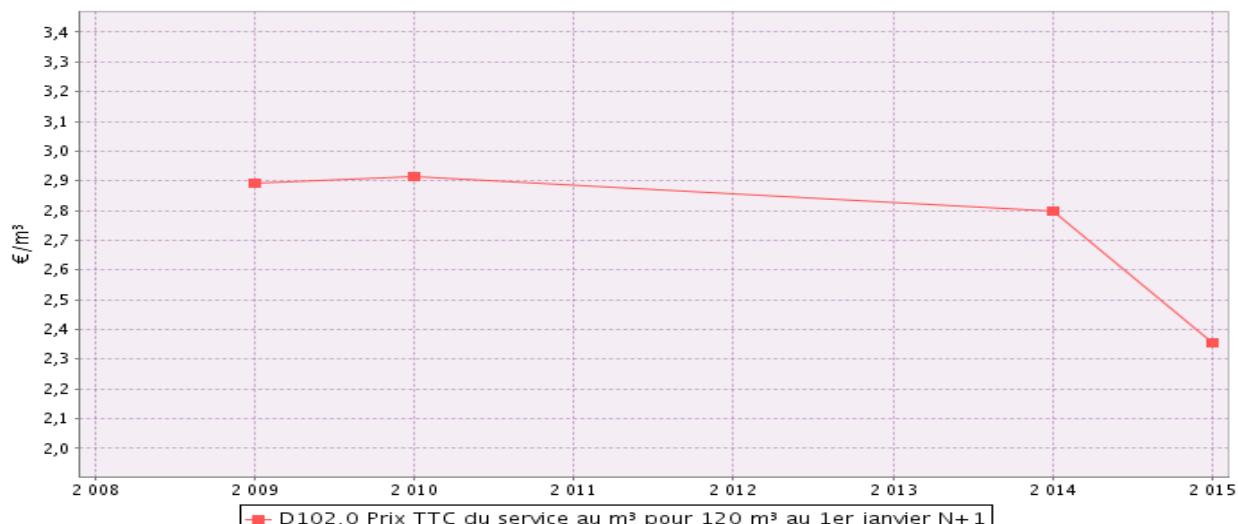


# Prix du service eau potable VALLEROY-MOINEVILLE

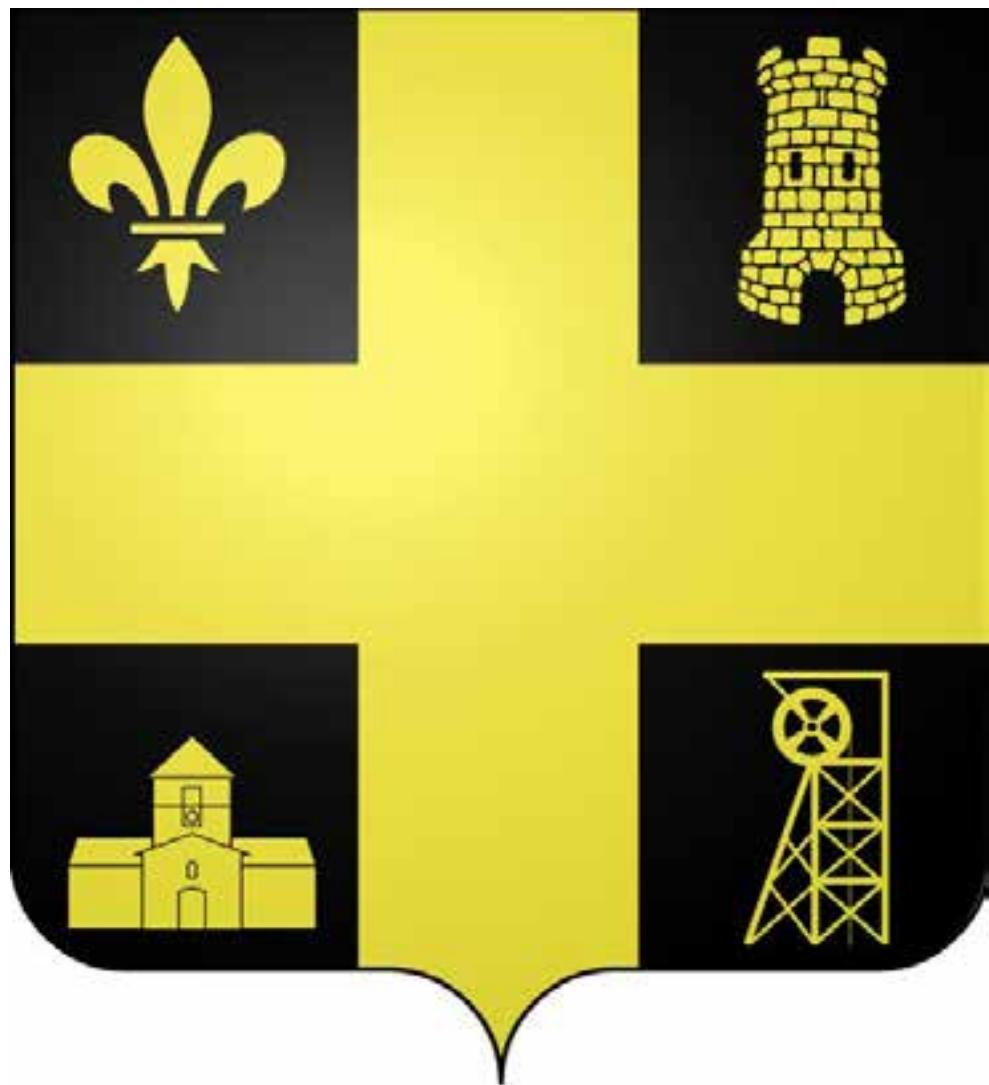
Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	27,81	_____ %
Part proportionnelle	86,64	189,13	118,3%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	86,64	216,94	150,4%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	8,16	0,00	-100%
Part proportionnelle	164,47	0,00	-100%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	172,63	0,00	-100%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	11,82	8,92	-24,6%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	47,40	42,00	-11,4%
VNF Prélèvement : .....	0,00	0,00	-24,6%
Autre : .....	0,00	0,00	_____ %
TVA	17,52	14,73	-15,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	76,74	65,65	-14,4%
<b>Total</b>	<b>336,01</b>	<b>282,59</b>	<b>-15,9%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,80</b>	<b>2,35</b>	<b>-16,1%</b>

Ci-dessous évolution du prix TTC au m<sup>3</sup> :







**COMMUNE DE MOUTIERS**

## Les chiffres 2015 MOUTIERS

**1100 m<sup>3</sup>** de volume de stockage

**1,5761 € HT** le prix du mètre cube d'eau potable

**16 km** de canalisation du service public d'eau potable

**779 branchements**

**753** abonnés pour 2015

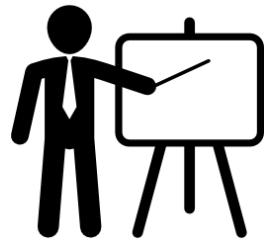
**24h/24** continuité du service assuré par les agents du syndicat ORNE AVAL

**94 839 m<sup>3</sup>** achetés au syndicat des eaux du SOIRON

**26** changements de compteurs

**16** interventions travaux sur le réseau

# Présentation générale du service



## ❖ MOUTIERS

La commune de Moutiers a confié au syndicat Orne Aval l'exploitation par régie du service d'alimentation en eau potable en transférant sa compétence eau potable le 1<sup>er</sup> janvier 2015, après 34 ans de contrat d'affermage avec VEOLIA (depuis le 07/12/1981). Le syndicat Orne Aval a débuté l'exploitation le 2 février 2015.

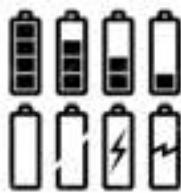
Le syndicat ORNE AVAL achète l'intégralité de l'eau potable au syndicat des eaux du SOIRON, n'ayant pas de ressources propres.

**Les délégués de la collectivité adhérente :**

COMMUNE	NOM DES DELEGUES	FONCTION
MOUTIERS	VIDILI Rémy	Délégué eau

Compétences liées au service :

- Transfert
- Distribution
- Facturation



## Indicateurs techniques

### Le service d'eau potable

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social [source : service-eau-France].

#### Les indicateurs :

Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	<a href="#">Estimation du nombre d'habitants desservis</a>
		<b>2015</b>	<b>1643 habitants</b>
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	<a href="#">Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></a>
		<b>2015</b>	<b>2,35 € TTC au m<sup>3</sup></b>
Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	<a href="#">Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service</a>
		<b>2015</b>	<b>24 heures</b>
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	<a href="#">Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie</a>
		<b>2015</b>	<b>100 %</b>
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	<a href="#">Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques</a>
		<b>2015</b>	<b>100 %</b>
Réseau	Indicateur de performance	P103.2B	<a href="#">Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</a>
		<b>2015</b>	<b>95 points</b>
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	<a href="#">Rendement du réseau de distribution</a>
		<b>2015</b>	<b>61,6 %</b>
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	<a href="#">Indice linéaire des volumes non comptés</a>
		<b>2015</b>	<b>6,6 m<sup>3</sup>/j/km</b>

Réseau	Indicateur de performance	P106.3	<a href="#"><u>Indice linéaire de pertes en réseau</u></a>
		<b>2015</b>	<b>6,2 m<sup>3</sup>/km</b>
Réseau	Indicateur de performance	P107.2	<a href="#"><u>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</u></a>
		<b>2015</b>	<b>0</b>
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108.3	<a href="#"><u>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</u></a>
		<b>2015</b>	<b>60 % (arrêté préfectoral)</b>
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	<a href="#"><u>Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité</u></a>
		<b>2015</b>	<b>0</b>
Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	<a href="#"><u>Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées</u></a>
		<b>2015</b>	<b>NC</b>
Abonnés	Indicateur de performance	P152.1	<a href="#"><u>Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés</u></a>
		<b>2015</b>	<b>100 %</b>
Gestion financière	Indicateur de performance	P153.2	<a href="#"><u>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</u></a>
		<b>2015</b>	<b>14 ans - En 2029</b>
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	<a href="#"><u>Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</u></a>
		<b>2015</b>	<b>NC</b>
Abonnés	Indicateur de performance	P155.1	<a href="#"><u>Taux de réclamations</u></a>
		<b>2015</b>	<b>NC</b>

## Réseau eau potable



Le réseau d'alimentation en eau potable comprend environ 16 km de canalisation pour le transfert d'eau potable prélevée à la ressource jusqu'au robinet des abonnés.

Descriptif des canalisations d'adduction en eau potable [source : VEOLIA 2014] :

	Canalisation d'adduction (ml)	Canalisation distribution (ml)	Total (ml)
Longueur totale tous diamètres (ml)		16 206	16 206
Diamètre 30 (mm)		162	162
Diamètre 40 (mm)		1 179	1 179
Diamètre 60 (mm)		2 261	2 261
Diamètre 80 (mm)		1 260	1 260
Diamètre 90 (mm)		1 171	1 171
Diamètre 100 (mm)		894	894
Diamètre 110 (mm)		271	271
Diamètre 125 (mm)		2 181	2 181
Diamètre 150 (mm)		2 269	2 269
Diamètre 160 (mm)		612	612
Diamètre 200 (mm)		357	357
Diamètre indéterminé (mm)		3 589	3 589



Photo : Château d'eau Feuillebois (600 m<sup>3</sup>)

## Ouvrages



Les installations de reprise ou de stockage sont équipées d'un système de télésurveillance, permettant de signaler les anomalies de fonctionnement de manière instantané à l'équipe de permanence. Cet équipement permet également l'enregistrement du fonctionnement (historique) et signale les intrusions.

Les différents ouvrages du réseau comprennent :

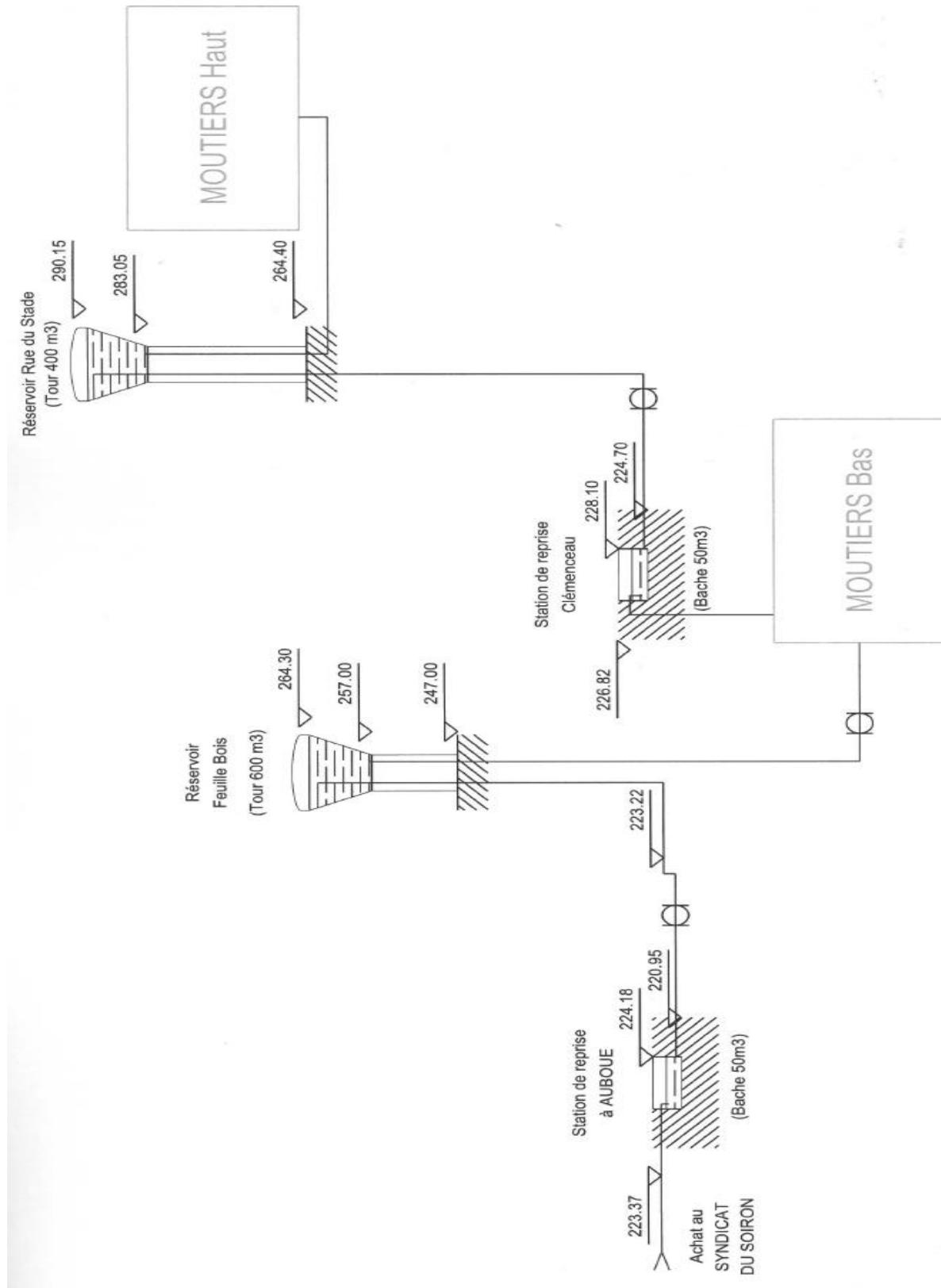
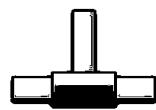
Dénomination	Situation	Traitement
Château d'eau de Feuillebois	Château d'eau de 600 m <sup>3</sup>	Traitement au chlore par le syndicat des eaux du SOIRON
Château d'eau du Stade	Château d'eau de 400 m <sup>3</sup>	
Bâche de reprise Clémenceau	Bâche de 50 m <sup>3</sup>	
Bâche de refoulement Grandes Friches	Bâche de 50 m <sup>3</sup>	

⇒ Soit un total de 1100 m<sup>3</sup> de capacité de stockage d'eau potable



Photo : Château d'eau du Stade (400 m<sup>3</sup>)

## Synoptique réseau d'alimentation



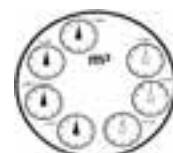


## Interventions réseaux

16 interventions de réparations ont été entreprises au cours de l'année 2015 :

Date de commande	Localisation travaux	Désignation travaux
16/02/2015	Rue Clémenceau (surpresseur)	Remplacement tige vanne
20/02/2015	Angle rue Clémenceau/République	Fuite alimentation PI
20/02/2015	8, rue Jean Moulin	Renouvellement branchement suite à une fuite
09/02/2015	9, rue de la Clairière	Fuite sur prise en charge
09/02/2015	12, rue des Romains	Fuite sur prise en charge
21/04/2015	19, rue de Verdun	Fuite branchement
02/06/2015	Rue Clémenceau	Renouvellement branchement
26/06/2015	102, rue de Metz	Renouvellement branchement
15/07/2015	Rue de Verdun	Renouvellement 45 ml de conduite alimentation
15/07/2015	Quartier des Godots	Fuite vanne
10/08/2015	22, rue Foch	Remplacement vanne
28/09/2015	20, rue Paul Labb��	Fuite branchements x2
30/09/2015	11A, rue de Verdun	Fuite branchement
30/10/2015	14, rue Mangin	Vanne HS
21/12/2015	Ecole de Moutiers	Recherche conduite AEP
21/12/2015	7, rue Mangin	Fuite branchements x2

## Renouvellement compteurs



26 compteurs ont   t   renouvel  s au cours de l'ann  e 2015 sur les 779 en place :

Diam��tre du compteur	Nombre de remplacement effectu��
�� 15 mm	25
�� 20 mm	1
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>

   Soit 3,34 % du parc de compteur remplac  s



## Recherche et détection de fuite



**6 jours de recherche de fuite sur le réseau** ont été effectués par l'entreprise EDR courant 2015 (soit environ 48 heures).



## Interventions ouvrages



Ci-dessous, la liste des opérations effectuées sur les différents ouvrages d'alimentation en eau potable, hors maintenance courante (graissage etc ...) :

Travaux effectués par site
<b>SITE CHATEAU D'EAU FEUILLEBOIS (600 m<sup>3</sup>)</b>
Ajustement seuil de remplissage
<b>SITE CHATEAU D'EAU STADE (400 m<sup>3</sup>)</b>
Nettoyage Sol réservoir
<b>SITE BACHE CLEMENCEAU (50 m<sup>3</sup>)</b>
Remplacement robinet à flotteur
<b>SITE BACHE GRANDES FRICHES (50 m<sup>3</sup>)</b>
Réparation porte armoire électrique

## Consommation électrique



Pour l'année 2015, **19 884 kWh\*** (**29 180 KWh pour 2014**) ont été consommés pour le fonctionnement des ouvrages.

Château d'eau Feuillebois : 9 KWh

Château d'eau du Stade : 5 KWh

Bâche Clémenceau : 1474 KWh

Bâche grandes friches : 18 396KWh

\**Relève index depuis le 02 février 2015.*

Le contrôle réglementaire des installations électriques conformément au code du travail : Art R. 4223-16 a été effectué le 14/10/2015 pour tous les sites.



## Nettoyage des volumes de stockage

Conformément aux articles R-1321-43-54-55 et 56 du code de la santé publique : **[Les installations de distribution en eau [...] doivent être entièrement nettoyées, rincées, vidangées et désinfectées au moins une fois par an].**

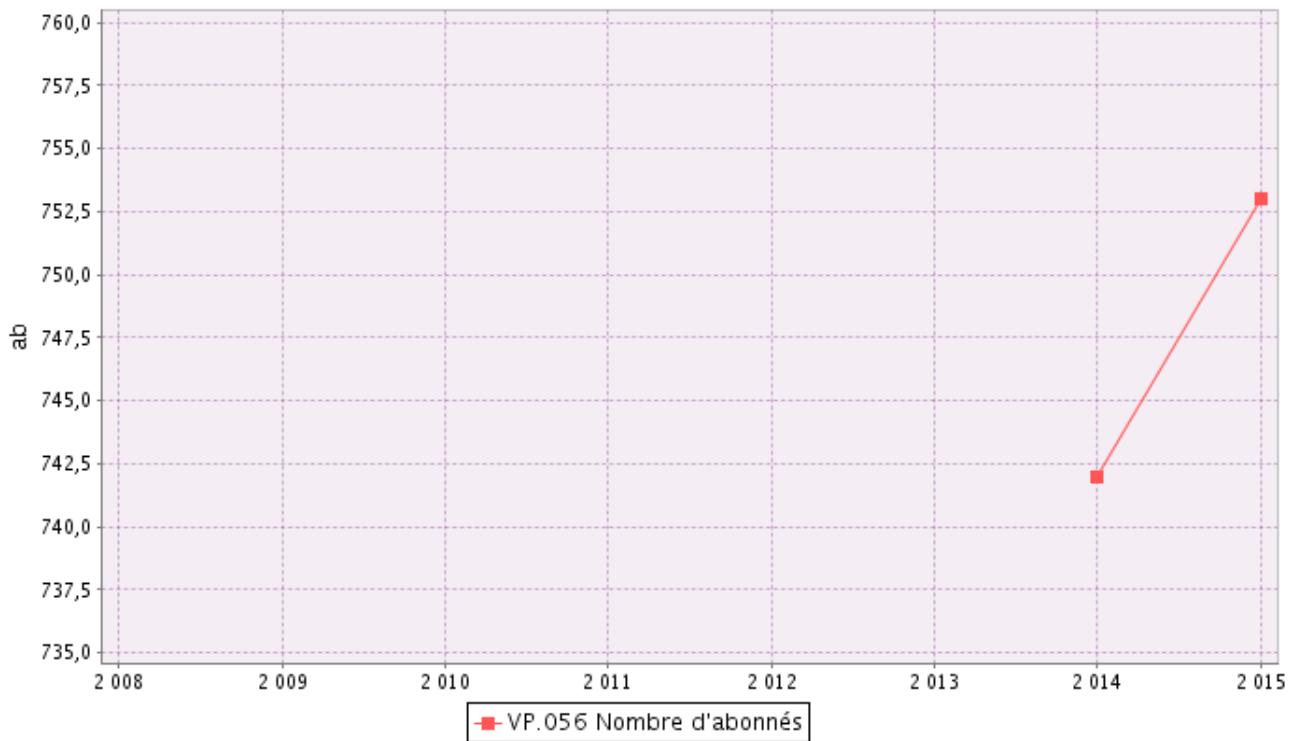
- ✓ cuve de stockage de 600 m<sup>3</sup> pour le château d'eau Feuillebois  
Nettoyage de la cuve par traitement de désinfection effectué le 21/10/2015
- ✓ cuve de stockage de 400 m<sup>3</sup> pour le château d'eau du Stade  
Nettoyage de la cuve par traitement de désinfection effectué le 16/10/2015
- ✓ cuve de stockage de 50 m<sup>3</sup> pour la bâche de Clemenceau  
Nettoyage de la cuve par traitement de désinfection effectué le 07/10/2015
- ✓ cuve de stockage de 50 m<sup>3</sup> pour la bâche des grandes friches  
Nettoyage de la cuve par traitement de désinfection effectué le 06/10/2015

## Population/Abonnés



### Nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert **1643 habitants** au 31/12/2015, pour **753 abonnés** domestiques. La mission principale du syndicat est de fournir une eau potable de bonne qualité ainsi qu'une pression et un débit minimal à tous les abonnés.



La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchements) est de **47,06 abonnés/km au 31/12/2015** (46,38 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,18 habitants/abonné au 31/12/2015** (2,23 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **74,57 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015**. (78,72 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014).

### Volumes vendus aux abonnés domestiques :



⇒ Les volumes vendus durant l'année 2015 en  $m^3$  = **56 152  $m^3$**  (58 408  $m^3$  en 2014)



Photo : Réservoir de la bâche de refoulement des grandes friches à AUBOUE

## Qualité de l'eau



L'eau est une ressource précieuse et indispensable pour l'espèce humaine, c'est pourquoi elle est soumise en France à une réglementation précisée par le Code de la Santé Publique.

La qualité de l'eau distribuée au robinet de l'abonné dépend de :

- La qualité de l'eau de la nappe souterraine où s'effectue le prélèvement de l'eau brute
- Des traitements effectués en aval du prélèvement d'eau brute

Ainsi, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) réalise, dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le code de la santé publique, des prélèvements sur l'intégralité du circuit de l'eau : de la ressource en eau au robinet du consommateur.

Ci-dessous les résultats des analyses effectuées sur 2015 :

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	10	0	10	0
Paramètres physico-chimiques	2	0	10	0

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

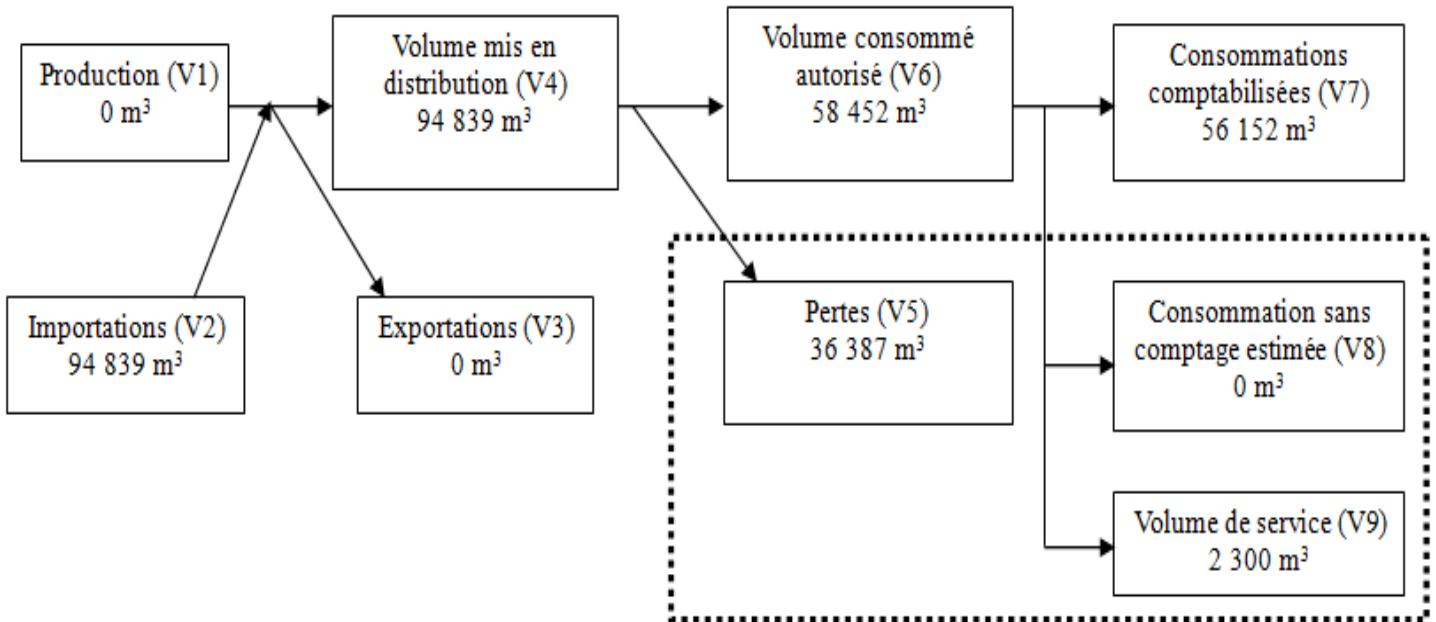
Tous les bilans d'analyses effectués par l'Agence Régionale de la santé sont conformes aux limites et références de qualité de l'eau potable. Par souci de transparence, les résultats d'analyses effectués sont consultables sur le site du ministère des affaires sociales et de la santé : <http://orobnat.sante.gouv.fr/>

## Branchements plombs

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb :

Branchements	Exercice 2015
Nombre total des branchements	1607
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	1

## Bilan des volumes d'eau potable 2015\*



\*Toutes les appellations sont définies dans le glossaire en annexe

**Importation** : Le volume d'eau traité importé durant l'exercice 2015 en  $m^3 = 94\ 839\ m^3$  (*achat d'eau au syndicat des eaux du SOIRON*) ( $106\ 852\ m^3$  en 2014).

**Mise en distribution** : Le volume d'eau traitée mis en distribution durant l'exercice 2015 en  $m^3 = 94\ 839\ m^3$  ( $106\ 852\ m^3$  en 2014)

**Volume consommé autorisé** : Le volume consommé autorisé en  $m^3$  durant l'année 2015 =  $58\ 452\ m^3$  ( $60\ 808\ m^3$  pour 2014)

### Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau reflète le bon entretien de ce dernier, en effet la diminution des pertes (mauvaise étanchéité des canalisations et/ou des pièces annexes) en eau est un objectif constant afin de préserver les ressources en eau :

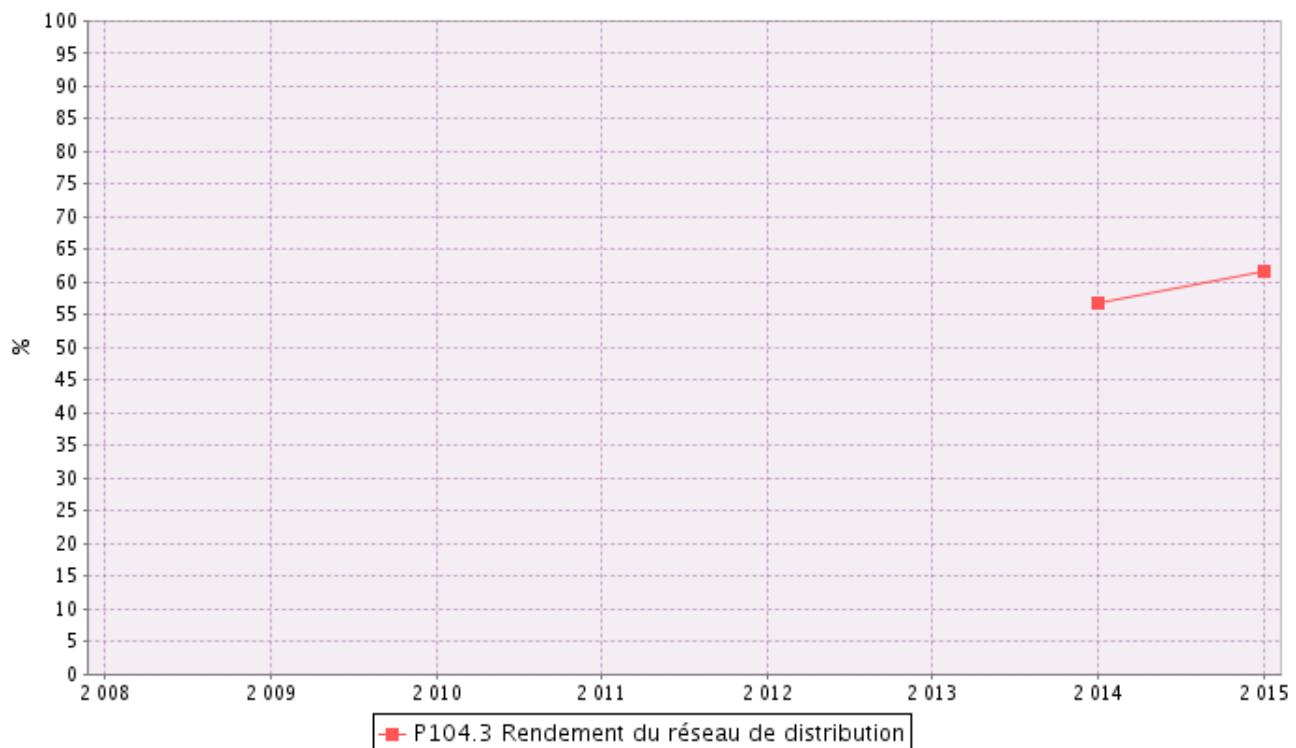
$$R(\%) = \frac{Vol. conso. auto.+ Vol. VEG}{Vol. produit + Vol. VAG}$$

$$R(\%) = \frac{58452}{94839}$$

$$R(\%) = 61,6\%$$

⇒ Le rendement du réseau pour l'exercice 2015 est **de 61,6 %** (56,9 % pour 2014)

**Ci-dessous l'évolution du rendement réseau :**



### **L'indice linéaire de perte en réseau**

Cet indice évalue les pertes par fuite (en  $\text{m}^3$ ) sur le réseau de distribution (hors branchement) rapportées à la longueur totale du réseau de desserte en km par jour. Par conséquent, cela reflète la gestion/maintenance et le taux de renouvellement du réseau.

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes est de 6,2  $\text{m}^3/\text{j}/\text{km}$  (7,9 en 2014).

**Ci-dessous l'évolution de cet indice linéaire de perte en réseau :**



# Prix du service eau potable MOUTIERS

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	27,81	_____ %
Part proportionnelle	52,56	189,13	259,8%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	52,56	216,94	312,8%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	32,28	_____	_____ %
Part proportionnelle	222,06	_____	_____ %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	254,34	_____	_____ %
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	4,74	8,92	88,1%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	47,40	42,00	-11,4%
VNF Prélèvement : .....	0,00	0,00	88,1%
Autre : .....	0,00	0,00	_____ %
TVA	19,75	14,73	-25,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	71,89	65,65	-8,7%
<b>Total</b>	<b>378,79</b>	<b>282,59</b>	<b>-25,4%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,16</b>	<b>2,35</b>	<b>-25,6%</b>

Ci-dessous évolution du prix TTC au m<sup>3</sup> :



# Prix du service assainissement et eau



Facturation type 120 m<sup>3</sup> 2015-2016

01 JANVIER 2015										
Prix € H.T	HOME COURT	JOEUF	AUBOUE	HATRIZE	RONCOURT	STE-MARIE-AUX-CHENES	MONTOIS-LA-MONTAGNE	MOINEVILLE	MOUTIERS	VALLEROY
Facturation	SAUR France	ORNE AVAL	SOIRON			SIEGVO		VEOLIA (jusqu'au 2 février 2015) puis ORNE AVAL		
<b>EAU</b>										
Abonnement (distr.)	46,02 €	27,81 €	33,17 €	33,17 €	16,81 €	16,81 €	16,81 €	27,81 €	27,81 €	27,81 €
Consommation (part communale)	0,3000 €									
Consommation (part distr.)	1,7201 €	0,9420 €	2,5080 €	2,5080 €	0,9356 €	0,9356 €	0,9356 €	1,5361 €	1,5361 €	1,5361 €
Redevance pollution domestique *	0,3950 €	0,3950 €	0,3950 €	0,3950 €	0,3950 €	0,3950 €	0,3950 €	0,3950 €	0,3950 €	0,3950 €
Préservation des ressources*	0,0500 €	0,0645 €	0,1500 €	0,1500 €	0,07245 €	0,07245 €	0,07245 €	0,0929 €	0,0712 €	0,0929 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>										
Redevance ORNE AVAL	1,6300 €	1,6300 €	1,6300 €	1,6300 €	1,6300 €	1,6300 €	1,6300 €	1,6300 €	1,6300 €	1,6300 €
Modernisation des réseaux *	0,2740 €	0,2740 €	0,2740 €	0,2740 €	0,2740 €	0,2740 €	0,2740 €	0,2740 €	0,2740 €	0,2740 €
Facture 120 m3 H.T	<b>570,31 €</b>	<b>424,47 €</b>	<b>628,01 €</b>	<b>628,01 €</b>	<b>413,65 €</b>	<b>413,65 €</b>	<b>413,65 €</b>	<b>499,17 €</b>	<b>496,57 €</b>	<b>499,17 €</b>

\* AERM (Agence de l'Eau Rhin Meuse)

01 JANVIER 2016										
Prix € H.T	HOME COURT	JOEUF	AUBOUE	HATRIZE	RONCOURT	STE-MARIE-AUX-CHENES	MONTOIS-LA-MONTAGNE	MOINEVILLE	MOUTIERS	VALLEROY
Facturation	SAUR France	ORNE AVAL	SOIRON			SIEGVO		ORNE AVAL		
<b>EAU</b>										
Abonnement (distr.)	46,02 €	27,81 €	33,17 €	33,17 €	16,90 €	16,90 €	16,90 €	27,81 €	27,81 €	27,81 €
Consommation (part communale)	0,9000 €									
Consommation (part distr.)	1,1401 €	0,9820 €	2,5080 €	2,5080 €	0,94024 €	0,94024 €	0,94024 €	1,5761 €	1,5761 €	1,5761 €
Redevance pollution domestique *	0,3500 €	0,3500 €	0,3500 €	0,3500 €	0,3500 €	0,3500 €	0,3500 €	0,3500 €	0,3500 €	0,3500 €
Préservation des ressources*	0,0743 €	0,0645 €	0,1500 €	0,1500 €	0,07245 €	0,07245 €	0,07245 €	0,0743 €	0,0743 €	0,0743 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>										
Redevance ORNE AVAL	1,6700 €	1,6700 €	1,6700 €	1,6700 €	1,6700 €	1,6700 €	1,6700 €	1,6700 €	1,6700 €	1,6700 €
Modernisation des réseaux *	0,2330 €	0,2330 €	0,2330 €	0,2330 €	0,2330 €	0,2330 €	0,2330 €	0,2330 €	0,2330 €	0,2330 €
Facture 120 m3 H.T	<b>570,11 €</b>	<b>423,75 €</b>	<b>622,49 €</b>	<b>622,49 €</b>	<b>408,79 €</b>	<b>408,79 €</b>	<b>408,79 €</b>	<b>496,22 €</b>	<b>496,22 €</b>	<b>496,22 €</b>

## **La facturation :**

- ⊕ Les abonnés peuvent **se rendre** aux bureaux administratifs (sur le site de la station d'épuration), pour tous renseignements concernant leur facture :

**ORNE AVAL**  
Z.I du Barrage de Beth  
57 250 MOYEUVRE-GRANDE

### **Horaires d'ouverture :**

Du Lundi au Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
Le vendredi de 9h00 à 12h, fermeture l'après-midi.

- ⊕ Les abonnés peuvent également nous contacter **par téléphone** :

**ORNE AVAL : 03-87-73-33-33 et puis tapez 1, pour être en relation directe avec le service facturation.**

- ⊕ Pour nous contacter pour toute fuite en dehors des horaires d'ouverture : **06-40-36-96-84.**

- ⊕ Les abonnés peuvent également nous contacter **par courrier** :

**ORNE AVAL**  
Centre d'activités économiques  
Z.I de Franchepré  
54 240 JOEUF

## **Modalités de paiement de la facture d'eau :**

- ⊕ En espèce ou Carte Bancaire à l'accueil de nos bureaux
  - ⊕ Par paiement en ligne : en se connectant sur l'espace abonné du site internet ORNE AVAL (mot de passe à côté du n° contrat)
  - ⊕ Par prélèvement bancaire (mensualisé ou non)
  - ⊕ Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de M. le régisseur d'Orne Aval
  - ⊕ Par virement bancaire sur le compte TP NANCY RIB : 10071/54000/00002013694/86, IBAN : FR76 1007 1540 0000 0020 1369 486 TRPUFRP1  
Indiquer dans le libellé du virement le numéro de la facture
  - ⊕ Par TIP : signer et retourner le talon TIP au moyen de l'enveloppe jointe affranchie au tarif en vigueur en joignant un RIB si les références bancaires ne sont pas renseignées sur le talon
- ⇒ **Quel que soit votre mode de paiement, merci de joindre le talon de paiement figurant sur la facture.**

# Données financières



## **1. Résultats budgétaires et amortissements**

### **Section de fonctionnement 2015**

Dépenses : 998 773,81€

Recettes : 1 260 472,96 €

Solde d'exécution brut : + 261 699,15 €

Report 2015 : + 184 474,96 €

### **Section d'investissement 2015**

Dépenses : 490 271,20 €

Recettes : 370 927,16 €

Solde d'exécution brut : -119 344,04 €

Report 2015 : + 268 800,53 €

⇒ D'où un résultat cumulé de 595 630,60 €

### **Amortissements des travaux**

Valeur brute au 31/12/2015 : 12 749 289,36 €

Amortissements antérieurs constatés : 1 450 156,83 €

Valeur des amortissements 2015: 251 516,06 €

### **Amortissements des subventions**

Valeur brute au 31/12/2015: 2 975 222,86 €

Valeur des amortissements 2015 : 100 499,16 €

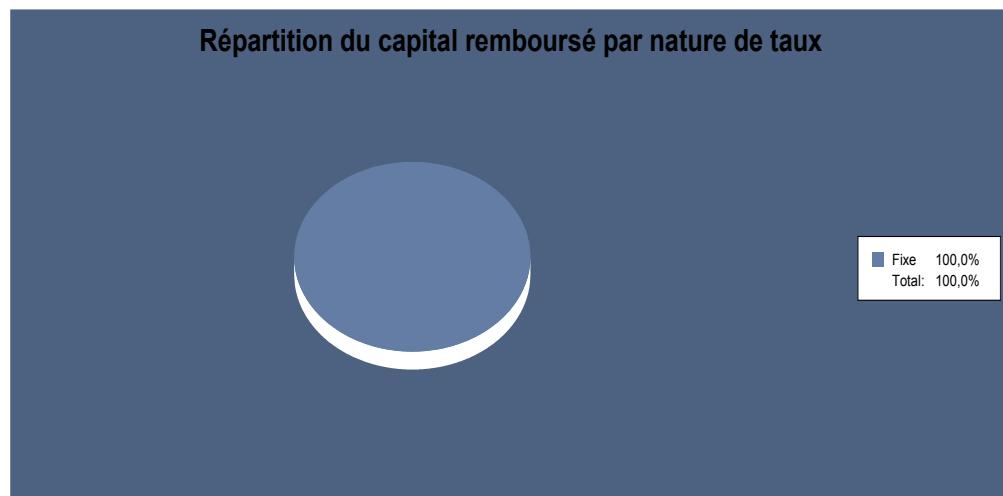
## 2. Répartition de l'endettement au 31/12/2015

Endettement à taux fixe 1 052 K euros

Endettement à taux variable 0 K euros

Endettement à taux révisable 0 K euros

### % du CRD en fonction de la nature des taux



### Structure du capital remboursable [CRD : capital restant dû]

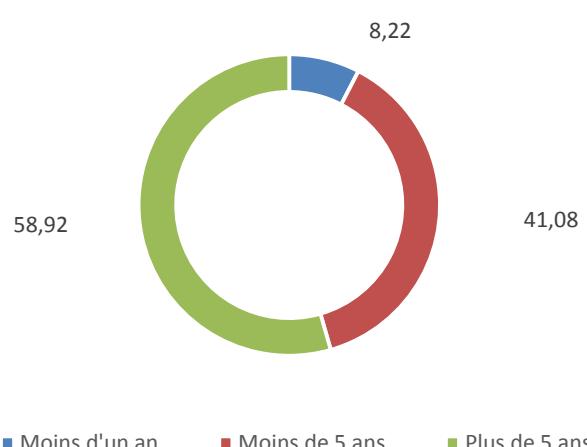
CRD remboursable à moins d'un an 86 K euros

CRD remboursable à moins de 5 ans 432 K euros

CRD remboursable à plus de 5 ans 620 K euros

### % du capital remboursable par période

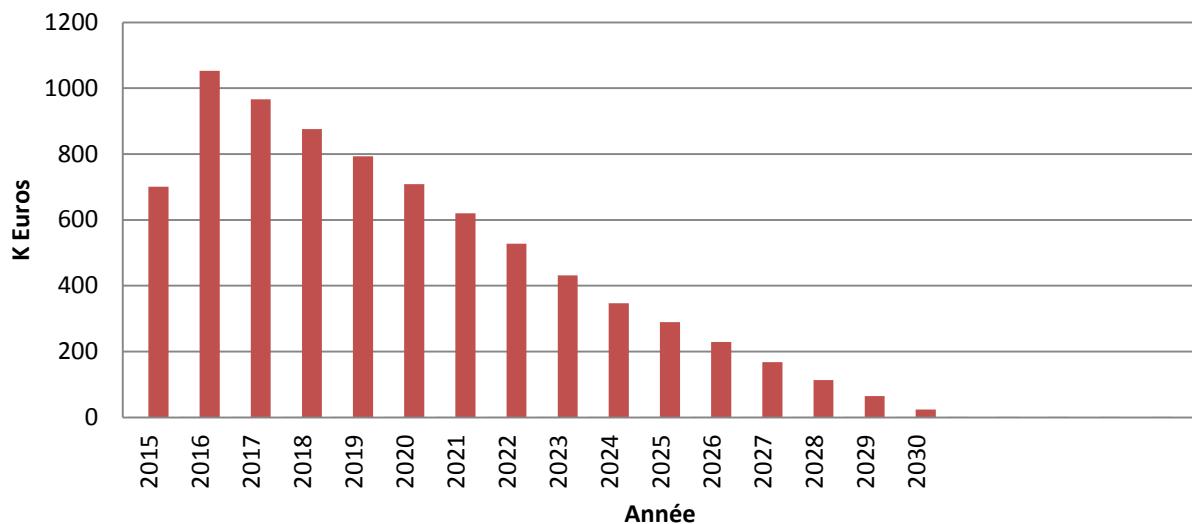
% du capital remboursable par période



## Extinction de la dette

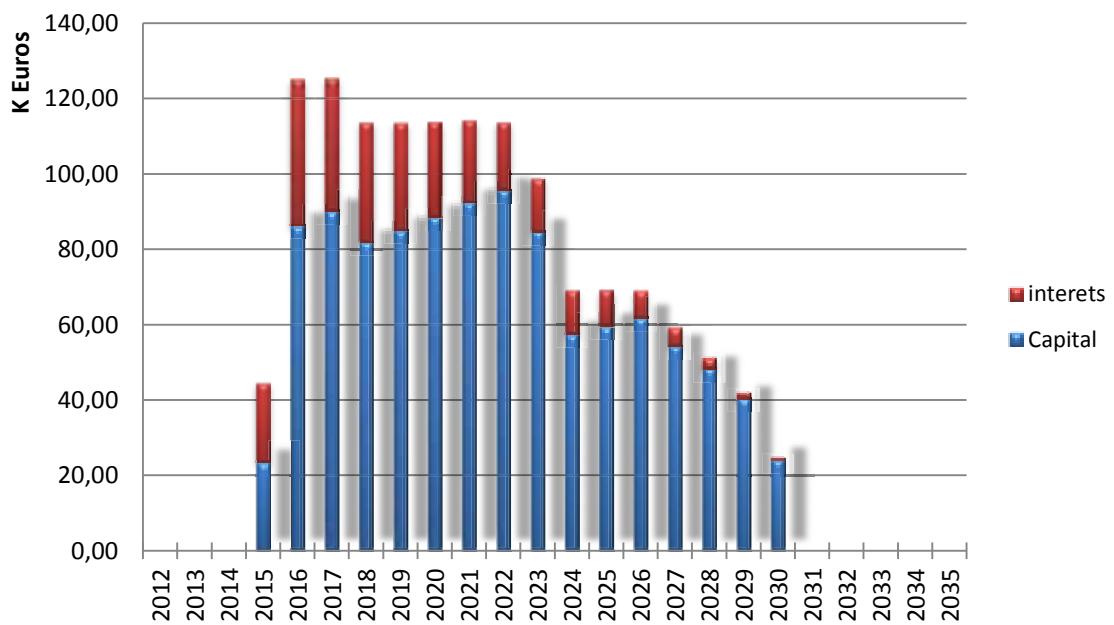
*Au 31/12/2015 : 965 902,32 €*

### **Capital Restant Dû**



## Remboursement de l'encours

### **Remboursement de l'encours**



**3. Principaux travaux réalisés en 2015**

<b>Désignation</b>	<b>Montant payé HT sur l'année</b>	<b>Taux de subvention global escompté</b>
Fourniture et pose caméra château d'eau	2 031,00	//
Fourniture et pose alarme effraction château d'eau	1 643,50	//
DMO sépulchre – Homécourt	7 092,00	//
Marché à bon de commande (MBC)	122 775,43	//
Rue du commerce – Joeuf	1 050,60	//
Surpression conduite Carnot – Homécourt	6 107,42	//
Clôture château eau Homécourt	1 985,00	//
Rachat parc compteurs Joeuf	28 238,28	//
Rachat parc compteurs Valleroy - Moineville	18 927,36	//
Rachat parc compteurs Moutiers	8 246,35	//
Achat compteurs	7 000 ,00	//

## Les annexes



-  Modification arrêté préfectoral Forage Haropré
-  Glossaire
-  Facture type 120 m<sup>3</sup>
-  Informations AERM
-  ARS qualité eau potable



## Arrêté préfectoral Forage Haropré

**Fiche récapitulative au titre de la loi sur l'eau**  
**Modification N°1 à l'Arrêté Préfectoral du 06 septembre 1988**  
\*\*\*  
**Changement de bénéficiaire, forage de Haropré**  
**sur la commune de JOEUF**

### 1/ RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE CONCERNÉES

- 1.1.1.0 Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines, ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (Déclaration).
- 1.1.2.0 Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion des nappes d'accompagnement des cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant supérieur à 200 000 m<sup>3</sup>/an (Autorisation).

### 2/ HISTORIQUE ET COORDONNNEES DU NOUVEAU BÉNÉFICIAIRE

Le contrat d'affermage entre la commune de Jœuf et la société SAUR s'est achevé le 31 décembre 2013

Par délibération en date du 14 février 2013, la commune de Jœuf a adopté le principe du transfert de la compétence eau au syndicat Orne Aval et demande au syndicat d'évaluer la possibilité du passage en régie.

Par délibération en date du 09 juillet 2013, la commune de Jœuf transfère sa compétence eau potable au Syndicat Orne Aval à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Par délibération N°13/033 en date du 11 juillet 2013 le Syndicat Orne Aval accepte ce transfert de compétence à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 et le passage en régie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (gestion du réseau et des captages), en remplacement de la société SAUR dont le contrat d'affermage s'achève le 31 décembre 2013.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014 le syndicat Orne Aval devient gestionnaire du réseau et des captages à la place de la commune de Jœuf

#### Coordonnées :

Adresse : Syndicat Intercommunal des Eaux de la vallée Orne Aval  
Centre d'Activités Économiques Z.I. de Franchepré  
54240 JOEUF

Téléphone : 03.87.73.33.33

Télécopie : 03.87.58.37.43

Adresse messagerie : [contact@orne-aval.fr](mailto:contact@orne-aval.fr)

N° SIRET : 255 401 085 00063

54-2014-00065

FORAGE – PRÉLÈVEMENT  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLÉE ORNE AVAL

COMMUNE DE JOEUF 18/07/2014

### 3/ CARACTERISTIQUES DU FORAGE ET DU PRELEVEMENT

Nom de l'ouvrage	Forage de Haropré
Arrêté Préfectoral d'autorisation	06 septembre 1988
N° BSS	0137-3x-0056
Commune d'implantation	Joeuf
Section – Parcellle	AB N°357, AB N°369, AC N°39 pour partie, AL N°3 pour partie
Coordonnées Lambert 93	X : 919 107 Y : 6 908 257 Z : 182 sol de la station de pompage
Propriétaire	Syndicat Intercommunal des eaux de la vallée Orne Aval
Date de création	1930
Code de la masse d'eau Souterraine	FRCG010 calcaires du Dogger des Côtes de Moselle Nord
Code de l'entité hydrogéologique	207d calcaires du Dogger des Côtes de Moselle
Prélèvement annuel maximal autorisé par arrêté du 06 septembre 1988	1 095 000 m <sup>3</sup> /an

Usage de l'eau prélevée : alimentation en eau potable de la commune de Joeuf, du quartier de Brouchetière commune de Briey et des futures communes adhérentes au Syndicat Intercommunal Orne Aval.

### 4/ RAPPEL DES PRESCRIPTIONS GENERALES

Conformément à l'arrêté du 11 septembre 2003, le pétitionnaire devra :

- o Mettre en place une plaque avec les références de la modification (n°54-2014-00065 du 18 juillet 2014),
- o Mesurer le volume prélevé par un compteur volumétrique,
- o Tenir à jour un cahier ou registre d'exploitation,
- o Communiquer dans les deux mois suivant la fin de chaque année civile, un extrait ou une synthèse du registre indiquant :
  - o L'index du compteur et le volume annuel prélevé,
  - o Les incidents d'exploitation rencontrés,
  - o L'entretien, le contrôle ou le remplacement des moyens de mesure.

### 5/ DISPOSITIONS GENERALES

Conformément aux dispositions de l'article R214-18 du Code de l'Environnement, le pétitionnaire devra déclarer auprès du service police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires :

- \* tout changement de propriétaire ou gestionnaire des ouvrages ;
- \* tout incident ou accident intéressant les ouvrages réalisés ;
- \* tout projet de modification des ouvrages ou de leur mode d'utilisation.

54-2014-00065

FORAGE – PRÉLÈVEMENT  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLÉE ORNE AVAL

COMMUNE DE JOEUF 18/07/2014

## **6/ AUTRES REGLEMENTATION ET DROIT DES TIERS**

Il est précisé que le récépissé délivré ne préjuge pas des prescriptions complémentaires qui pourraient être prises en application des dispositions notamment des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement ou d'autres réglementations.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

## **7/ ANNEXES**

Arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation.

Arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux ouvrages de prélèvement.

54-2014-00065

FORAGE – PRÉLÈVEMENT  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLÉE ORNE AVAL

COMMUNE DE JOEUF 18/07/2014

## Glossaire

**Abonné** : personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau. L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de un ou plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts.

**Abonnement** : désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau conformément au règlement du service.

**Branchement** : conduite privée d'alimentation en eau potable d'un particulier depuis la canalisation publique.

**Compteur** : appareil de mesure servant à comptabiliser la consommation d'eau en m<sup>3</sup> des branchements des abonnés.

**Volume produit** : est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution.

**Volume acheté en gros (VAG)** : volume d'eau potable acheté en gros à un service d'eau extérieur.

**Volume acheté en gros (VEG)** : volume d'eau potable vendu en gros à un ou plusieurs services extérieurs.

**Volume mis en distribution** : est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

**Volume comptabilisé** : volume comptabilisé par les appareils de comptage lors des relevés des abonnés.

**Volume de service du réseau** : est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

**Volume consommateurs sans comptage** : est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

**Volume consommé autorisé** : est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

# Facture type 120 m<sup>3</sup> JOEUF

Référence à rappeler N° de Contrat : 2448018510  
Occupant : ORNE AVAL

Adresse du lieu desservi : PR 800  
54240 JOEUF

## ORNE AVAL

Adresse postale :  
Centre d'Activités Economiques  
ZI de Franchepré  
54240 JOEUF

Tél : 03.87.73.33.33 Fax : 03.87.58.37.43

Adresse bureaux : Station d'épuration  
ZI du barrage de beth  
57 250 MOYEUVRE GRANDE  
N° astreinte : 06 40 36 96 84  
Ouvert du Lundi au jeudi de 08h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00  
Le Vendredi de 08h30 à 12h 00

## Destinataire de la facture

ORNE AVAL  
CENTRE D'ACTIVITES ECONOMIQUES  
ZI DE FRANCHEPRE  
54240 JOEUF

## Message :

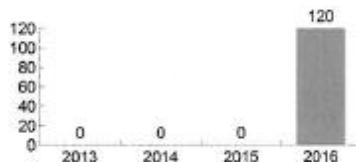
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et R3342-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Facture réelle n° 2016-SSO / 21 du 24/02/2016

### Eau et Assainissement

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
<b>Votre consommation d'eau</b>	120 m <sup>3</sup>
Prix TTC du litre d'eau : 0,00381 €	
	<b>Montants</b>
Collecte / Traitement Eaux Usées	220,44
Distribution de l'eau	161,83
Organismes Publics	75,07
<b>Total de la facture</b>	<b>457,34</b>

## Historique de consommation



**Paiement sous 15 jours à réception** 457,34 €

457,34 €

Le paiement par TIP c'est simple, une signature suffit.

Mandat de prélèvement SEPA parcellaire : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à encaisser des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficierez du droit d'être remboursé par votre banque dans les conditions décrites dans le règlement de votre banque. Une demande de remboursement doit être déposée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte par un paiement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat de prélèvement par SEPA sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

ORNE AVAL  
CENTRE D'ACTIVITES ECONOMIQUES  
ZI DE FRANCHEPRE  
54240 JOEUF

\*

## TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0540400740000000000000002116  
ICS : FR43ZZ2595010  
Référence : 4 CU 16 0000000000021 S 105 30 Montant : 457,34€  
Créancier : ORNE AVAL

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
TSA 50808  
35908 RENNES CEDEX 9

## Joindre un relevé d'identité bancaire

074010500163 ORNE AVAL

941133000175 1417000000000000210540404902706 45734

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
2440000421	04YG019116	15	24/02/2016	645			765	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>
<b>Consommation facturée (m3)</b>								<b>120</b>
Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC			
<b>Distribution de l'eau</b>								
Prélèvement Préservation des ressources en eau	120	0,08450	7,74	0,43 (5,50%)	8,17			
Abonnement EAU	1 x 12 m	12	27,81000	27,81	1,53 (5,50%)	29,34		
Redevance EAU	120	0,98200	117,84	6,48 (5,50%)	124,32			
<b>Collecte et/ou Traitement des Eaux Usées</b>								
Redevance assainissement	120	1,67000	200,40	20,04 (10,00%)	220,44			
<b>Organismes publics</b>								
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,23300	27,96	2,80 (10,00%)	30,76			
Redevance Pollution	120	0,35000	42,00	2,31 (5,50%)	44,31			
<b>Total de votre facture</b>			<b>423,75</b>	<b>33,59</b>	<b>457,34</b>			
<b>Montant total à payer</b>			<b>423,75</b>	<b>33,59</b>	<b>457,34</b>			

**INFORMATIONS**

Période de facturation : 4 mois

Changement de propriétaire ou de locataire :

Il est impératif de signaler au Service Facturation tout changement relatif à votre abonnement (civilité, adresse, vente, décès, changement de locataire...)

Redevance Assainissement :

L'assainissement de votre commune est géré par Orne Aval. Le tarif de la redevance est fixé par le comité syndical.

Redevance modernisation des réseaux de collecte :

Cette redevance, appliquée auprès des abonnés raccordés au réseau d'assainissement, est reversée à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Son montant est défini par l'agence de l'eau.

Recommendations:

Il est rappelé l'interdiction de déverser des lingettes et serviettes hygiéniques dans les sanitaires.

**CONDITIONS DE PAIEMENT**

- en numéraire à la Trésorerie de Brie (Tel : 03.82.20.67.69) :
  - le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h
- par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la Trésorerie de Brie pour le montant exact de la facture (centimes compris) : ce mode de paiement pouvant se faire auprès de la Trésorerie de Brie ou l'envoyer au Centre d'encaissement à l'aide de l'enveloppe jointe et avec le talon TIP sans y avoir apposé de signature,
- par virement bancaire sur compte BDF BRIEY RIB : 30001 / 00231 / E5400000000 / 71, IBAN : FR31 3000 1002 31E5 4000 0000 071 BDFEFRRPXXX. Indiquer dans le libellé du virement le numéro de la facture,
- par TIP : signer et retourner le talon TIP au moyen de l'enveloppe jointe affranchie au tarif en vigueur en joignant un RIB si les références bancaires ne sont pas renseignées sur le talon.

Quel que soit votre mode de paiement, merci de joindre le talon de paiement figurant sur la facture.

# Facture type 120 m<sup>3</sup> VALLEROY/MOINEVILLE

Référence à rappeler N° de Contrat : 1347600099910001  
Occupant : ORNE AVAL

Adresse du lieu desservi : 7 PLACE DE LA MAIRIE  
54910 VALLEROY

## ORNE AVAL

Adresse postale :  
Centre d'Activités Economiques  
ZI de Franchepré  
54240 JOUEUF  
Tel : 03.87.73.33.33 - Fax : 03.87.58.37.43

Adresse bureaux : Station d'épuration  
ZI du barrage de beth  
57 250 MOYEUVRE GRANDE  
N° astreinte : 06 40 36 96 84  
Ouvert du Lundi au jeudi de 08h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00  
Le Vendredi de 08h30 à 12h 00

## Message :

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et R3342-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Destinataire de la facture

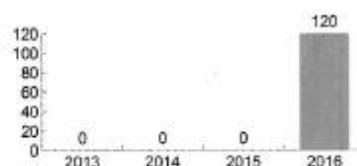
ORNE AVAL  
CENTRE D'ACTIVITES ECONOMIQUES  
ZI DU BARRAGE DE BETH  
57250 MOYEUVRE GRANDE

## Facture réelle n° 2016-SSO / 21 du 24/02/2016

### Eau et Assainissement

Votre consommation d'eau	Détail au verso
120 m <sup>3</sup>	
Prix TTC du litre d'eau : 0,00445 €	
Montants	
Collecte / Traitement Eaux Usées	220,44
Distribution de l'eau	238,28
Organismes Publics	75,07
Total de la facture	533,79

## Historique de consommation



## Paiement sous 15 jours à réception 533,79 €

533,79 €

Le paiement par TIP c'est simple, une signature suffit.

ORNE AVAL  
CENTRE D'ACTIVITES ECONOMIQUES  
ZI DU BARRAGE DE BETH  
57250 MOYEUVRE GRANDE



**TIP SEPA**  
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA05404007400000000000002116  
ICS : FR43ZZZ595010  
Référence : 4 CU 16 00000000000021 8 105 36 Montant : 533,79€  
Créancier : ORNE AVAL

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
TSA 50808  
35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

074010500163 ORNE AVAL

941133000175 1417000000000000210540404900706 53379

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
1347600099910001	00OA	15	24/02/2016	0			120	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>
<b>Consommation facturée (m3)</b>								<b>120</b>
<b>Détail de votre facture</b>								
<b>Distribution de l'eau</b>		<b>Quantité</b>		<b>Prix unitaire</b>		<b>Montant HT</b>		<b>T.V.A.</b>
Abonnement EAU		1 x 12 m	12	27,81000	27,81	1,53 (5,50%)	29,34	
Redevance EAU			120	1,57610	189,13	10,40 (5,50%)	199,53	
Prélèvement Préservation des ressources en eau			120	0,07430	8,92	0,49 (5,50%)	9,41	
<b>Collecte et/ou Traitement des Eaux Usées</b>								
Redevance assainissement			120	1,67000	200,40	20,04 (10,00%)	220,44	
<b>Organismes publics</b>								
Redevance Pollution			120	0,35000	42,00	2,31 (5,50%)	44,31	
Modernisation des réseaux de collecte			120	0,23300	27,96	2,80 (10,00%)	30,76	
<b>Total de votre facture</b>				<b>496,22</b>		<b>37,57</b>	<b>533,79</b>	
<b>Montant total à payer</b>				<b>496,22</b>		<b>37,57</b>	<b>533,79</b>	

**INFORMATIONS**Période de facturation : 4 moisChangement de propriétaire ou de locataire :

Il est impératif de signaler au Service Facturation tout changement relatif à votre abonnement (civilité, adresse, vente, décès, changement de locataire...)

Redevance Assainissement :

L'assainissement de votre commune est géré par Orne Aval. Le tarif de la redevance est fixé par le comité syndical.

Redevance modernisation des réseaux de collecte :

Cette redevance, appliquée auprès des abonnés raccordés au réseau d'assainissement, est reversée à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Son montant est défini par l'agence de l'eau.

Recommandations:

Il est rappelé l'interdiction de déverser des lingettes et serviettes hygiéniques dans les sanitaires.

**CONDITIONS DE PAIEMENT**

- en numéraire à la Trésorerie de Brie (Tel : 03.82.20.67.69) :  
le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h
- par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la Trésorerie de Brie pour le montant exact de la facture (centimes compris) : ce mode de paiement pouvant se faire auprès de la Trésorerie de Brie ou l'envoyer au Centre d'encaissement à l'aide de l'enveloppe jointe et avec le talon TIP sans y avoir apposé de signature,
- par virement bancaire sur compte BDF BRIEY RIB : 30001 / 00231 / E5400000000 / 71, IBAN : FR31 3000 1002 31E5 4000 0000 071  
BDFEFRRPXXX. Indiquer dans le libellé du virement le numéro de la facture,
- par TIP : signer et retourner le talon TIP au moyen de l'enveloppe jointe affranchie au tarif en vigueur en joignant un RIB si les références bancaires ne sont pas renseignées sur le talon.

Quel que soit votre mode de paiement, merci de joindre le talon de paiement figurant sur la facture.

# Facture type 120 m<sup>3</sup> MOUTIERS

Référence à rappeler : N° de Contrat : 1347300105121712  
Occupant : ORNE AVAL

Adresse du lieu desservi : 13 RUE DU MARECHAL FOCH  
54660 MOUTIERS

## ORNE AVAL

Adresse postale :  
Centre d'Activités Economiques  
ZI de Franchepré  
54240 JOEUF  
Tél : 03.87.73.33.33 Fax : 03.87.58.37.43

Adresse bureaux : Station d'épuration  
ZI du barrage de beth  
57 250 MOYEUVRE GRANDE  
N° asteinte : 06 40 36 96 84  
Ouvert du Lundi au jeudi de 08h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00  
Le Vendredi de 08h30 à 12h 00

## Destinataire de la facture

ORNE AVAL  
CENTRE D'ACTIVITES ECONOMIQUES  
ZI DE FRANCHEPRE  
54240 JOEUF

## Message :

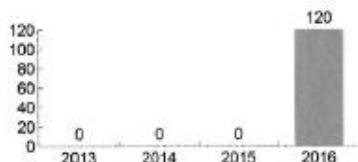
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et R3342-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Facture réelle n° 2016-SSO / 21 du 24/02/2016

### Eau et Assainissement

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	120 m <sup>3</sup>
Prix TTC du litre d'eau : 0,00445 €	
	Montants
Collecte / Traitement Eaux Usées	220,44
Distribution de l'eau	238,28
Organismes Publics	75,07
Total de la facture	533,79

## Historique de consommation



## Paiement sous 15 jours à réception

533,79 €

533,79 €

Le paiement par TIP c'est simple, une signature suffit.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficierez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions édictées dans la convention que vous avez passée avec la. Lorsqu'il effectue le débit, le remboursement doit être immédiat ou dans les 15 jours suivant le date de débit de votre compte pour un paiement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.  
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

ORNE AVAL  
CENTRE D'ACTIVITES ECONOMIQUES  
ZI DE FRANCHEPRE  
54240 JOEUF \*

**TIP SEPA**  
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA05404007400000000000000002116  
ICS : FR43ZZZ595010 Montant : 533,79€  
Référence : 4 CU 16 0000000000000021 S 105 Créditeur : ORNE AVAL  
CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
TSA 50808  
35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

074010500163 ORNE AVAL

941133000175 1417000000000000210540404900706 53379

Facture réelle n° 2016-SSO / 21 du 24/02/2016

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
1347300105121711	I11JA140624	15	24/02/2016	225			345	120
<b>Consommation totale relevée</b>								120
<b>Consommation facturée (m3)</b>								120
<b>Détail de votre facture</b>		Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC		
<b>Distribution de l'eau</b>								
Abonnement EAU	1 x 12 m	12	27,81000	27,81	1,53 (5,50%)	29,34		
Redevance EAU		120	1,57610	189,13	10,40 (5,50%)	199,53		
Prélèvement Préservation des ressources en eau		120	0,07430	8,92	0,49 (5,50%)	9,41		
<b>Collecte et/ou Traitement des Eaux Usées</b>								
Redevance assainissement		120	1,67000	200,40	20,04 (10,00%)	220,44		
<b>Organismes publics</b>								
Redevance Pollution		120	0,35000	42,00	2,31 (5,50%)	44,31		
Modernisation des réseaux de collecte		120	0,23300	27,96	2,80 (10,00%)	30,76		
<b>Total de votre facture</b>				<b>496,22</b>	<b>37,57</b>	<b>533,79</b>		
<b>Montant total à payer</b>				<b>496,22</b>	<b>37,57</b>	<b>533,79</b>		

**INFORMATIONS**

Période de facturation : 4 mois

Changement de propriétaire ou de locataire :

Il est impératif de signaler au Service Facturation tout changement relatif à votre abonnement (civilité, adresse, vente, décès, changement de locataire...)

Redevance Assainissement :

L'assainissement de votre commune est géré par Orne Aval. Le tarif de la redevance est fixé par le comité syndical.

Redevance modernisation des réseaux de collecte :

Cette redevance, appliquée auprès des abonnés raccordés au réseau d'assainissement, est reversée à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Son montant est défini par l'agence de l'eau.

Recommandations:

Il est rappelé l'interdiction de déverser des lingettes et serviettes hygiéniques dans les sanitaires.

**CONDITIONS DE PAIEMENT**

- en numéraire à la Trésorerie de Briey (Tel : 03.82.20.67.69) :
  - le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h
- par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la Trésorerie de Briey pour le montant exact de la facture (centimes compris) : ce mode de paiement pouvant se faire auprès de la Trésorerie de Briey ou l'envoyer au Centre d'encaissement à l'aide de l'enveloppe jointe et avec le talon TIP sans y avoir apposé de signature,
- par virement bancaire sur compte BDF BRIEY RIB : 30001 / 00231 / E5400000000 / 71, IBAN : FR31 3000 1002 31E5 4000 0000 071  
BDFEFRPPXXX. Indiquer dans le libellé du virement le numéro de la facture,
- par TIP : signer et retourner le talon TIP au moyen de l'enveloppe jointe affranchie au tarif en vigueur en joignant un RIB si les références bancaires ne sont pas renseignées sur le talon.

Quel que soit votre mode de paiement, merci de joindre le talon de paiement figurant sur la facture.

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2016  
CHIFFRES 2015

# L'agence de l'eau vous informe



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de 3,69 € TTC/m<sup>3</sup>. Ce prix est stable depuis 3 ans. (estimation AERM d'après l'observatoire national [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

## QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2015, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 176,4 millions d'euros dont 150,34 millions en provenance de la facture d'eau.



## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2015)

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



## interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2015)

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2015

### DÉPOLLUER LES EAUX

En 2015, 61 nouvelles stations ont été mises en service pour traiter l'équivalent de la pollution de quelques 122 600 habitants. L'assainissement des collectivités de plus de 2 000 habitants étant conforme, l'agence de l'eau soutient les projets de collectivités de plus petite taille qui ne disposent pas à ce jour d'un système d'assainissement suffisant contribuant ainsi à la dégradation de la qualité de l'eau. L'agence de l'eau a également aidé à la réhabilitation de près de 900 installations d'assainissement non collectif.



### PROTÉGER LES CAPTAGES

Près de 80% des captages prioritaires identifiés bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau. Sur cette problématique particulière, l'agence de l'eau accompagne en complément des mesures agro-environnementales (remise en herbe, réduction des herbicides, conversion biologique...) des solutions innovantes sur ces zones de captage destinées à l'alimentation en eau potable. Ainsi, suite à un appel à projets, l'agence de l'eau a retenu 12 projets "pilotes" qui vont permettre de tester de nouvelles approches.

### RÉDUIRE LA POLLUTION PAR LES TOXIQUES

82 dossiers aidés en 2015 concernent une réduction de pollution toxique (55% du nombre de dossiers) d'origine industrielle ou artisanale. La pollution artisanale ainsi éliminée ou évitée est estimée à près de 350 kg en 2015.

### RECOUVRER UN FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU, RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

En 2014, 200 kilomètres de cours d'eau ont été restaurés en vue d'améliorer leur fonctionnement optimal et de leur permettre de jouer un rôle pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Au total, ce sont près de 3 000 kilomètres de cours d'eau qui ont bénéficié du soutien de l'agence de l'eau depuis 2007 auxquels il faut ajouter 800 kilomètres qui ont été "étudiés" pour identifier les travaux nécessaires.

Près de 300 hectares de zones humides supplémentaires ont été restaurés ou acquis en 2015. 22 ouvrages (étangs, seuils, barrages) ont été supprimés et 21 équipés de passes à poissons. Ces opérations facilitent la migration des poissons et favorisent le développement de la biodiversité.

### POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu 38 projets en faveur de l'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement (Madagascar, Haïti, Asie du Sud-Est...)



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



le bassin  
Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85  
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité  
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :  
[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)



## l'agence de l'eau Rhin-Meuse

### La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux : le district Rhin (9 pays concernés) et le district Meuse (4 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup>  
(6% du territoire national métropolitain)  
et compte 4,3 millions d'habitants,  
8 départements et 3 277 communes.

Conception & réalisation : Délégation à la Communication (ADERM)  
Crédits photo : F. Donouy, N. Lefèvre  
Agence de l'eau Rhin-Meuse  
© mars 2016, agence de l'eau Rhin-Meuse



## La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

**NOUVEAUTÉ 2016**

→ QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?



Téléchargez l'application gratuitement  
Flashez directement le QRCode  
L'application "Qualité des rivières" est disponible  
gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux  
sous système d'exploitation Android.

LES  
AGENCES  
DE L'EAU

ÉTAT-UNI - ALLEMAGNE - PAYS-BAS  
BELGIQUE - FRANCE - Suisse



# Qualité de l'eau distribuée en 2015

## Synthèse du contrôle sanitaire

[www.ars.alsace-champagne-ardenne-lorraine.sante.fr](http://www.ars.alsace-champagne-ardenne-lorraine.sante.fr)



mercredi 08 juin 2016

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélevement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé EUROFINS.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : JOEUF-ECART DE LA TAYE

Nb de captages d'eau : 1

Exploitant : SYNDICAT DES EAUX ORNE AVAL

Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.

Maitre d'ouvrage : SYNDICAT DES EAUX ORNE AVAL

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (Chlore).

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre d'analyses	Commentaire						
<b>Escherichia Coli/ Entérocoques</b> Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux	0	14	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.						
<b>CHIMIE</b>									
<b>NITRATES</b> Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels									
5,23 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire				
<b>PESTICIDES</b> Herbicides, fongicides, biocides... Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.						
<b>DURETE (TH)</b> Teneur en calcium et magnésium dans l'eau	25,66 °F			TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F
		Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure		
<b>AGRESSIVITE DE L'EAU</b> Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée	2			Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4
		Eau	Entartrante	L'agressivité entartrante	A l'équilibre	Légerement agressive	Agressive		

### AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

### CONCLUSION GENERALE

**MICROBIOLOGIE** : l'eau distribuée en 2015 a été de bonne qualité.

**CHIMIE** : l'eau distribuée en 2015 a été de bonne qualité.

### RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer.
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

Pour plus d'informations sur l'eau destinée à la consommation humaine : <http://ars.alsace-champagne-ardenne-lorraine.sante.fr>

ARS Alsace Champagne-Ardenne Lorraine  
3, boulevard Joffre – CS 80071- 54 036 NANCY CEDEX

# Qualité de l'eau distribuée en 2015

## Synthèse du contrôle sanitaire



[www.arsalsace-champagne-ardenne-lorraine-sante.fr](http://www.arsalsace-champagne-ardenne-lorraine-sante.fr)

mercredi 08 juin 2016

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentielles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé EUROFINS.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : RESEAU VALLEROY MOINEVILLE

Nb de captages d'eau : 13

Exploitant : SYNDICAT DES EAUX ORNE AVAL

Protection des captages : Les captages ne sont pas encore protégés.

Maitre d'ouvrage : SYNDICAT DES EAUX ORNE AVAL

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de désinfection (Chlore).

MICROBIOLOGIE		Nb de non Conformités	Nombre d'analyses	Commentaire												
<b>Escherichia Coli/ Entérocoques</b> Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux		0	24	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.												
CHIMIE		Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire												
<b>NITRATES</b> Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels		12,90 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.												
<b>PESTICIDES</b> Herbicides, fongicides, biocides... Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.		Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.												
<b>DURETE (TH)</b> Teneur en calcium et magnésium dans l'eau		28,87 °F	<table border="1"><tr><td>TH</td><td>0 à 7°F</td><td>7 à 16°F</td><td>15 à 30°F</td><td>30 à 40°F</td><td>+ de 40°F</td></tr><tr><td>Eau</td><td>Très douce</td><td>Douce</td><td>Plutôt douce</td><td>Douce</td><td>Très douce</td></tr></table>	TH	0 à 7°F	7 à 16°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt douce	Douce	Très douce	
TH	0 à 7°F	7 à 16°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F											
Eau	Très douce	Douce	Plutôt douce	Douce	Très douce											
<b>AGRESSIVITE DE L'EAU</b> Traduit le potentiel corrosif ou entraînant de l'eau distribuée		2	<table border="1"><tr><td>Valeur de l'indicateur</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr><tr><td>Eau</td><td>Extrême</td><td>Légèrement entraînante</td><td>À l'équilibre</td><td>Légèrement corrosive</td><td>Corrosive</td></tr></table>	Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Extrême	Légèrement entraînante	À l'équilibre	Légèrement corrosive	Corrosive	En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entraînante, ni corrosive.
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4											
Eau	Extrême	Légèrement entraînante	À l'équilibre	Légèrement corrosive	Corrosive											

### AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

### CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2015 a été de bonne qualité.

CHIMIE : l'eau distribuée en 2015 a été de bonne qualité.

### RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer.
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entrenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

Pour plus d'informations sur l'eau destinée à la consommation humaine : <http://ars.alsace-champagne-ardenne-lorraine-sante.fr>

ARS Alsace Champagne-Ardenne Lorraine  
3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX

# Qualité de l'eau distribuée en 2015

## Synthèse du contrôle sanitaire



[www.ars.alsace-champagne-ardenne-lorraine.sante.fr](http://www.ars.alsace-champagne-ardenne-lorraine.sante.fr)

mercredi 08 juin 2016

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé EUROFINS.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : MOUTIERS-VILLAGE

Nb de captages d'eau : 5

Exploitant : SYNDICAT DES EAUX ORNE AVAL

Protection des captages : Les captages sont partiellement protégés.

Maitre d'ouvrage : SYNDICAT DES EAUX ORNE AVAL

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (Chlore) et également d'un traitement de défermentation.

### MICROBIOLOGIE

	Nb de non Conformités	Nombre d'analyses	Commentaire
<b>Escherichia Coli/ Entérocoques</b> Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux	0	8	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.

### CHIMIE

	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire
<b>NITRATES</b> Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels	12,90 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.
<b>PESTICIDES</b> Herbicides, fongicides, biocides... Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.

### DURETE (TH)

Teneur en calcium et magnésium dans l'eau

28,87 °F

TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F
Eau	Très dure	Dure	Plutôt dure	Dure	Très dure

### AGRESSIVITE DE L'EAU

Traduit le potentiel corrosif ou émiettant de l'eau distribuée.

1

Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4
Eau	Entier	Légèrement entier	A l'équilibre	Légèrement agressive	Aggressive

En moyenne, l'eau distribuée a été légèrement émiettante. Une telle eau peut être à l'origine de dépôts de tartre dans les canalisations et appareils électroménagers.

### AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

### CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2015 a été de bonne qualité.

CHIMIE : l'eau distribuée en 2015 a été de bonne qualité.

### RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer.
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

Pour plus d'informations sur l'eau destinée à la consommation humaine : <http://ars.alsace-champagne-ardenne-lorraine.sante.fr>

ARS Alsace Champagne-Ardenne Lorraine  
3, boulevard Joffre – CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX

# Qualité de l'eau distribuée en 2015

## Synthèse du contrôle sanitaire



[www.arsalsace-champagne-ardenne-lorraine-sante.fr](http://www.arsalsace-champagne-ardenne-lorraine-sante.fr)

mercredi 09 juin 2016

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé EUROFINS.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses.

Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : HOMECOURT

Nb de captages d'eau : 1

Exploitant : SYNDICAT DES EAUX ORNE AVAL

Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.

Maitre d'ouvrage : SYNDICAT DES EAUX ORNE AVAL

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine

Traitements de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (Chlore).

<b>MICROBIOLOGIE</b>		Nb de non Conformités	Nombre, d'analyses	Commentaire												
<b>Escherichia Coli/ Entérocoques</b> Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux		0	27	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.												
<b>CHIMIE</b>		Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire												
<b>NITRATES</b> Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels		12,90 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.												
<b>PESTICIDES</b> Herbicides, fongicides, biocides... Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.		Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.												
<b>DURETE (TH)</b> Teneur en calcium et magnésium dans l'eau		28,87 °F	<table border="1"><tr><td>TH</td><td>0 à 7°F</td><td>7 à 15°F</td><td>15 à 30°F</td><td>30 à 40°F</td><td>+ de 40°F</td></tr><tr><td>Eau</td><td>Très douce</td><td>Douce</td><td>Plutôt douce</td><td>Dure</td><td>Très dure</td></tr></table>	TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt douce	Dure	Très dure	
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F											
Eau	Très douce	Douce	Plutôt douce	Dure	Très dure											
<b>AGRESSIVITE DE L'EAU</b> Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée		2	<table border="1"><tr><td>Valeur de l'indicateur</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr><tr><td>Eau</td><td>Entartrante</td><td>Légèrement entartrante</td><td>A l'équilibre</td><td>Légèrement agressive</td><td>Aggressive</td></tr></table>	Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Aggressive	En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4											
Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Aggressive											

### AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

### CONCLUSION GENERALE

**MICROBIOLOGIE** : l'eau distribuée en 2015 a été de bonne qualité.

**CHIMIE** : l'eau distribuée en 2015 a été de bonne qualité.

### RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer.
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenir ou faire entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

Pour plus d'informations sur l'eau destinée à la consommation humaine : <http://ars.alsace-champagne-ardenne-lorraine-sante.fr>

ARS Alsace Champagne-Ardenne Lorraine  
3, boulevard Joffre – CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX